HAL
open science

Coût individuel des études supérieures pour l'étudiant : panorama international et enseignements

Léonard Moulin

To cite this version:

Léonard Moulin. Coût individuel des études supérieures pour l'étudiant : panorama international et enseignements. 2011. hal-00605628

HAL Id: hal-00605628

https://hal.science/hal-00605628v1

Preprint submitted on 2 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CEPN Centre d'économie de l'Université Paris Nord CNRS UMR n° 7234

Document de travail du CEPN N° 2011-08

Coût individuel des études supérieures pour l'étudiant : panorama international et enseignements

Léonard Moulin

Etudiant à l'ENS Cachan et à l'École d'Économie de Paris

Ce papier a été réalisé lors d'un stage au CEPN durant l'année 2010

Résumé : Cet article présente un panorama du coût individuel des études pour l'étudiant ainsi que des mécanismes d'accompagnements mis en œuvre en Angleterre, au Canada, aux États-Unis, en France et en Australie. Dans un premier temps attachons à décrire ces différentes formes de financement. Nous en dessinons une typologie en fonction des principales caractéristiques de chaque système (frais de scolarité, prêts étudiants, aides, taux d'accès à l'enseignement secondaire, ...). Dans un second temps, nous dégageons des enseignements de ces expériences nationales en termes d'impact sur le taux de fréquentation dans l'enseignement supérieur. Pour cela nous nous appuyons sur la littérature existante et sur l'utilisation d'un modèle économétrique original. Nous mettons en évidence que le taux d'accès à l'enseignement dépend du niveau des frais d'inscription dans une moindre mesure, mais également d'une composante structurelle liée à la zone géographique dans une plus large mesure. Enfin nous mettons en évidence l'impact négatif des frais d'inscription sur certaines classes sociales dans la population.

Mots-clés : Coût individuel des études, enseignement supérieur, frais de scolarité, prêts à remboursement conditionnel.

Classification JEL : I22, I28.

Coût individuel des études supérieures pour l'étudiant : panorama international et enseignements*

Léonard Moulin†

Juin-Juillet 2010

Résumé

Cet article présente un panorama du coût individuel des études pour l'étudiant ainsi que des mécanismes d'accompagnements mis en uvre en Angleterre, au Canada, aux États-Unis, en France et en Australie. Dans un premier temps attachons à décrire ces différentes formes de financement. Nous en dessinons une typologie en fonction des principales caractéristiques de chaque système (frais de scolarité, prêts étudiants, aides, taux d'accès à l'enseignement secondaire, ...). Dans un second temps, nous dégageons des enseignements de ces expériences nationales en terme d'impact sur le taux de fréquentation dans l'enseignement supérieur. Pour cela nous nous appuyons sur la littérature existante et sur l'utilisation d'un modèle économétrique original. Nous mettons en évidence que le taux d'accès à l'enseignement dépend du niveau des frais d'inscription dans une moindre mesure, mais également d'une composante structurelle liée à la zone géographique dans une plus large mesure. Enfin nous mettons en évidence l'impact négatif des frais d'inscription sur certaines classes sociales dans la population.

Mots-clés : Coût individuel des études, enseignement supérieur, frais de scolarité, prêts à remboursement conditionnel.

Classification JEL : I22, I28.

*Je remercie David Flacher (CEPN-Université Paris 13) et Hugo Harari-Kermadec (SAMOS-ENS Cachan) pour leurs commentaires et suggestions ainsi que le CEPN pour son accueil.

†Étudiant à l'ENS Cachan et à l'École d'Économie de Paris, leonard.moulin@ens-cachan.org

Table des matières

Introduction **5**

1 Panorama des modes de financement de l'enseignement supérieur **7**
1.1 L'Angleterre . . . 7
1.1.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur en Angleterre . . . 7
1.1.2 Les frais de scolarité . . . 7
1.1.3 Les prêts . . . 8
1.1.4 Les aides . . . 9
1.1.5 La demande d'éducation au Royaume-Uni . . . 9
1.2 Le Canada . . . 10
1.2.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur au Canada 10
1.2.2 Les frais de scolarité . . . 10
1.2.3 Les prêts . . . 13
1.2.4 Les aides . . . 13
1.2.5 La demande d'éducation au Canada . . . 14
1.3 Les États-Unis . . . 16
1.3.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur aux États-Unis . . . 16
1.3.2 Les frais de scolarité . . . 17
1.3.3 Les prêts . . . 18
1.3.4 Les aides . . . 19
1.3.5 La demande d'éducation aux États-Unis . . . 22
1.4 La France . . . 23
1.4.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur en France 23
1.4.2 Les frais de scolarité . . . 26
1.4.3 Les prêts . . . 27
1.4.4 Les aides . . . 27
1.4.5 La demande d'éducation en France . . . 29
1.5 L'Australie . . . 31
1.5.1 Le modèle Australien de 1989 . . . 32
1.5.2 Le modèle Australien de 1997 . . . 32
1.6 Conclusion . . . 33

2 Les enseignements **36**
2.1 Regard sur l'expérience canadienne . . . 36
2.1.1 Que nous apprend la littérature de l'impact des frais de scolarité au Canada ? . . . 36
2.1.2 Contribution à l'analyse de la nature du bien éducatif . . 39
2.2 L'impact des frais de scolarité et des prêts étudiants : le cas des États-Unis, de l'Australie et de la France . . . 42
2.2.1 Le cas des États-Unis . . . 42
2.2.2 Le cas Australien . . . 42
2.2.3 Le cas de la France . . . 45

Conclusion **46**

Table des figures

1 Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, par faculté (en dollars constants de 2005) 11
2 Dépenses annuelles, au titre des établissements, pour l'enseignement supérieur (2005) 16
3 Évolution des frais d'inscription aux États-Unis de 1970 à 2007 (toutes institutions confondues) 17
4 Les effectifs dans l'enseignement supérieur de 1990 à 2007 31
5 Family wealth and higher education enrolment, 1988 (black) and 1993 (white) 45

Liste des tableaux

1 Dispositif de soutien aux étudiants : années académiques 1992/93 à 2002/03 (prévisionnel) 8
2 Taux de participation aux études universitaires au Royaume-Uni (1999-2007) 10
3 Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire en dollars courants . 12
4 Taux de participation aux études universitaires 15
5 Évolution du montant des aides financières aux États-Unis selon leur type et leur provenance 20
6 Évolution du nombre d'étudiants aux États-Unis de 1970 à 2003 23
7 Dépenses pour l'enseignement supérieur en France 24
8 Coût d'un étudiant français en fonction de la filière choisie 25
9 Évolution de la dépense moyenne par étudiant (1980-2007) . . . 26
10 Taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2009-2010 27
11 Aides aux étudiants en France, en millions d'euros 28
12 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière en France 29
13 Évolution du nombre d'étudiants Français par catégorie 30
14 Caractéristiques des différents systèmes universitaires étudiés . . 35
15 Résultats de l'estimation : régression du Canada 40
16 Résultats de l'estimation : régression du Canada pour toutes les provinces 43
17 Avantages comparés de l'aide fiscale et de l'attribution d'une bourse sur critères sociaux selon le revenu familial (barèmes 2006) 45

Introduction

Cet article envisage le coût des études supérieures du point de vue de l'étudiant et son impact sur l'accès à l'enseignement supérieur. Cette question a été envisagé à travers de nombreux travaux par le passé et connaît un regain d'intérêt, notamment en Europe, avec la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne et du processus de Bologne. En France, alors que les universités n'étaient pas autorisées à élever leurs frais de scolarité jusqu'à une période récente, certaines d'entre elles sont désormais en mesure de le faire. C'est notamment le cas de l'IEP de Paris ainsi que de l'Université Paris 9-Dauphine, qui bénéficient d'un statut dérogatoire en la matière.

D'un point de vue théorique, le coût de la scolarité a soulevé de nombreuses questions (voir par exemple Gary-Bobo and Trannoy (2008) et Vinokur (2009)). Elles concernent le rôle des frais d'inscription (ou, inversement, de bourses) en matière d'accès à l'enseignement supérieur, ces frais (ou bourses) pouvant apparaître comme partiellement complémentaires ou substituables à d'autres formes de sélection (voir par exemple, Gary-Bobo and Trannoy (2008) et Flacher and Harari-Kermadec (2009)). Ces questions concernent aussi les modifications de comportements que les conditions d'accès induisent sur les efforts fournis par les étudiants (ou les enseignants) ainsi que sur les choix des filières ou des débouchés. Elles portent également sur les besoins de financement que les frais de scolarité sont susceptibles de combler, en particulier dans un contexte de concurrence international sur le marché des formations et de la recherche. Elles concernent enfin les questions d'équité d'accès à l'enseignement supérieur. Ces travaux ne permettent cependant pas de trancher quant à la pertinence et au montant d'éventuels frais de scolarité ou de bourses.

Dans cet article, nous proposons de contribuer à l'analyse du coût des études supérieures et de son impact en dégageant de la littérature des éléments de comparaison entre politiques nationales ainsi que des enseignements sur les impacts de ces différentes politiques. Nous contribuons également à l'analyse de la nature du bien éducatif à travers une analyse économétrique originale visant à étudier l'impact des frais d'inscription sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la comparaison internationale, nous retenons des pays de l'OCDE ayant des niveaux de développement comparables mais présentant des différences significatives dans leur système d'enseignement supérieur : Angleterre, Canada, États-Unis, France et Australie (on peut citer à cet égard Gregoir (2008)). Les pays retenus présentent également l'avantage de disposer d'un nombre significatif de données et de travaux pertinents. Nous utiliserons les travaux de Belzize (2010), Frenette (2005a) et Little (1997) ou encore Luong (2010) pour alimenter le débat de l'impact des frais d'inscription au Canada ; ainsi que les analyses de Frenette (2005b) pour les États-Unis et celles de Chapman (1997) et Chapman and Ryan (2003) pour l'Australie. Si, comme nous le verrons, les monographies réalisées ne permettent pas de dégager de conclusions définitives concernant l'impact respectif des différents systèmes d'enseignement supérieur, du fait de contextes institutionnels relativement différents, nous en dégagerons néanmoins une typologie et certaines pistes qui pourront nourrir de

futurs travaux. Cette recherche est complétée par une analyse des impacts des frais de scolarité, mis en évidence dans la littérature. Nous montrons ainsi que la déréglementation des frais de scolarité a un impact significatif sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur pour certaines classes de la population (et notamment les classes moyennes). Cependant l'évolution du taux d'accès à l'enseignement supérieur étant positive au cours de la période où l'on a observé une déréglementation des frais d'inscription, nous avons cherché à mettre en avant d'autres éléments imputables à la décision individuelle de poursuivre des études. C'est la raison pour laquelle nous étudions la nature du bien éducatif en envisageant, d'un point de vue économétrique, l'importance des frais de scolarité dans la décision de poursuite d'études. Nous montrons ainsi que le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur dépend plus largement d'une composante structurelle, liée à la zone géographique de chaque étudiant, plutôt qu'au niveau des frais de scolarité.

L'article est organisé comme suit : la section 1 présente une analyse monographique des politiques de frais de scolarité et de bourses mis en uvre dans les pays retenus. La section 2 envisage les impacts de ces politiques. La conclusion récapitule les résultats et propose des perspectives pour de futurs travaux.

Les PARC

Le principe des PARC a été proposé en 1955 par Friedman (voir Friedman (1955)). Il repose sur l'idée qu'il est normal de faire payer celui qui retirera le bénéfice de la formation qu'il a suivi dans la mesure où il en tirera un rendement privé tout au long de sa vie. De la même manière, il existe une externalité positive pour la société à ce que davantage d'individus soient formés, il est donc normal que la collectivité contribue, par le biais du système d'imposition, aux dépenses d'éducation.
Néanmoins la participation individuelle au financement des études accroit le risque encouru par les individus qui sont en situation de méconnaissance quant à leur situation future au moment ou ils prennent leur décision d'éducation. Pour éviter que ce risque ne conduise à une élimination du système universitaire d'individus ayant les capacités de suivre un cursus dans l'enseignement supérieur, l'État doit permettre aux étudiants d'emprunter (i.e de lever la contrainte d'endettement à laquelle ils sont soumis) et se porter garant face au risque en jouant un rôle d'assurance. Concrètement cette dernière fonction se traduit par un remboursement conditionné à la situation de l'individu une fois diplômé. Ce système pose néanmoins des problèmes d'asymétrie d'information.

1 Panorama des modes de financement de l'enseignement supérieur [1]

Dans cette section, nous présentons une monographie des politiques nationales en matière de frais de scolarité, de prêts et d'aides aux étudiants. Nous mettons ainsi en évidence les conditions financières de l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur. Nous présentons également les principales caractéristiques de ces systèmes et de la demande de formation dans l'enseignement supérieur. Nous en dégageons une typologie des politiques nationales.

1.1 L'Angleterre [2]

1.1.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur en Angleterre

À la suite d'une réforme datant de 1992, il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul "secteur" pour l'enseignement supérieur en Angleterre et au Pays de Galles comprenant les universités, les collèges universitaires et les collèges d'éducation supérieure. La majorité des établissements d'enseignement supérieur en Angleterre sont des institutions privées subventionnées par l'État. Ils sont autonomes, ce sont des organisations indépendantes qui disposent de pouvoirs juridiques académiques et managériales. Il existe aussi un nombre restreitn d'etablissements privés qui ne reçoivent pas d'aide du gouvernement. Le secteur de l'enseignement public supérieur est donc très diversifié et comprend les institutions de taille variable. Les établissements sont classés en six catégories :

- Les universités qui sont habilitées à enseigner et à delivrer des diplomes classiques ainsi que des diplomes de recherche.
- Celles qui disposent uniquement du droit de délivrer des diplômes classiques.
- Les collèges universitaires disposant du droit de délivrer des diplômes venant sanctionner plusieurs années d'études.
- Les collèges de l'enseignement supérieur qui disposent des mêmes droits que les collèges universitaires.
- D'autres institutions ayant le pouvoir d'attribuer des diplômes classiques et des diplômes de recherche.
- Les collèges d'enseignement supérieur qui enseignent et délivrent des diplômes validés par d'autres institutions.

1.1.2 Les frais de scolarité

C'est en 1998 qu'ont été instaurés les frais de scolarité pour les étudiants étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Avant cette date les étudiants ne payaient pas de frais de scolarité. Les montants des frais de scolarité sont maintenant déterminés en fonction du revenu familial des étudiants. Le tableau 1 présente certaines informations sur les bourses et les frais de scolarité entre 1992 et 2002 :

1. Source : http://www.e-s-e.fr et http://eacea.ec.europa.eu
2. Source : http://www.dfes.gov.uk/

Table 1 – Dispositif de soutien aux étudiants : années académiques 1992/93 à 2002/03 (prévisionnel)

Academic Years	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03 (provisional)
Student Loans (United Kingdom) [2]											
Number of loans (000s) [3]	345.3	430.4	517.2	559.8	589.6	615.1	659.5	699.7	759.9	810.4	836.8
Value of loans (£m)	226.5	316.7	538.8	700.8	877.2	941.0	1,233.5	1,795.4	2,203.7	2,490.1	2,621.3
Average value of loan (£) [4]	660	740	1,040	1,250	1,490	1,530	1,870	2,570	2,900	3,070	3,130
Eligible population (000s) [5]	836.3	917.4	944.4	949.8	945.7	962.9	966.7	966.0	974.4	995.7	1,016.7
Take up of student loans (percentage)	41	47	55	59	62	64	68	72	78	81	82
Mandatory/Student Support Awards (England and Wales) [6]											
Numbers (000s) [7]	666.1	738.6	779.1	787.6	780.9	785.6	777.8	810.1	823.6	791.4	..
Public Expenditure by LEAs/SLC:											
- Fees (£m) [7][8]	1,536.6	1,549.2	970.5	984.3	977.5	986.9	678.8	555.5	454.8	407.6	..
- Average fees (£) [4][7][8][9]	2,310	2,100	1,250	1,250	1,250	1,260	870	700	570	540	..
- Maintenance (£m)	1,045.8	1,202.0	1,158.6	1,074.8	984.2	931.6	782.8	409.0	222.2	160.3	..
- Average maintenance (£) [4][10]	1,610	1,670	1,520	1,390	1,240	1,210	1,030	510	270	200	..

Source : Student Loans Company (SLC) ; F503G survey of local education authorities on student support.

On voit grâce à ce tableau que le système universitaire anglais a vu peu à peu baisser le montant des frais de scolarité au cours des dix dernières années, ce phénomène s'est accompagné d'une augmentation de la valeur des bourses distribuées aux étudiants. Le gouvernent britannique a donc favoriser l'accès à l'enseignement supérieur en réduisant les contraintes financières pesant sur les étudiants.

En 2005-2006, le paiement des frais de scolarité des étudiants était fonction des revenus des parents :

- Les étudiants ne payaient aucun frais de scolarité si le revenu familial était inférieur à 43 200 . Dans ce cas, les frais étaient payés par le gouvernement.
- Les étudiants bénéficiaient d'une aide progressive si le revenu familial se situait entre 43 200 et 64 200 ; les frais de scolarité étant alors proportionnels aux revenus de la famille.
- Lorsque le revenu familial excédait 64 200 , les frais de scolarité étaient plafonnés à 2 300 . En 2006 ce montant maximal a été augmenté à 5 900 par année.

Le montant de frais de scolarité payé par les étudiants est également fonction de la filière et de l'université choisie.

1.1.3 Les prêts

Les étudiants qui le souhaitent peuvent contracter un prêt couvrant leurs frais de scolarité. Ce prêt est remboursable à l'issue des études, lorsque l'ancien étudiant recevra un salaire supérieur à 29 400 par année. Un prêt supplémentaire est également offert pour les étudiants les plus nécessiteux afin de couvrir leurs frais de subsistance. La somme maximale de celui-ci variant de 6 700 à 12 100 selon que l'étudiant habite chez ses parents, ou non, et en fonction de son lieu

d'études (Londres ou en dehors). Le quart de ce prêt est accordé en fonction du revenu familial, les trois quarts restants sont disponibles pour tous les étudiants admissibles quelque soit leur revenu. Ce prêt, tout comme le prêt couvrant les frais de scolarité, est remboursable après les études, et ce proportionnellement au revenu de l'étudiant diplômé, pour tout revenu excédant 29 400 par an. Le remboursement se fait directement par le biais du système d'imposition et le taux d'intérêt sur la dette est fonction uniquement du taux d'inflation, la dette reste donc constante en valeur réelle.

1.1.4 Les aides

À coté des prêts pour subsistance, le gouvernement britannique a également mis en place des bourses pour couvrir ces mêmes frais de subsistance. Celles-ci dépendent des revenus familiaux. Environ la moitié des étudiants sont admissibles à cette bourse, le barème s'établit de la manière suivant :

- Lorsque le revenu familial est inférieur à 34 300 par an, la bourse accordée est de 5 300 .
- Lorsque le revenu familial est compris entre 34 300 et 73 400 par an, le montant de la bourse accordée varie entre 5 300 et 0 , celui-ci dépendant alors de la valeur du revenu familial.
- Lorsque le revenu familial excède 73 400 , celle-ci est nulle.

Il est cependant important de noter que lorsque l'État accorde une livre de bourse pour frais de subsistance, le montant qu'il accorde en prêt pour le même motif est réduit d'une livre également (à concurrence de 2 400).

Une des particularités du système britannique est le seuil imposé aux frais de scolarité. En effet, ceux-ci sont indirectement limités à 5 300 pour les élèves issus des classes sociales populaires : lorsque l'université impose des frais de scolarité de plus de 5 300 , celle-ci doit fournir une aide supplémentaire aux étudiants à faible revenus ou à ceux qui perçoivent l'intégralité de la bourse pour frais de subsistance. En 2006-2007 cette bourse accordait en moyenne 2 000 à ces étudiants.

1.1.5 La demande d'éducation au Royaume-Uni

La tableau 2 ci-dessous présente le taux de scolarisation des jeunes au Royaume-Uni (Higher Education Initial Participation Rate (HEIPR)) pour la période 1999-2007 :

Table 2 – Taux de participation aux études universitaires au Royaume-Uni (1999-2007)

Année scolaire	HEIPR %
1999/2000	39
2000/2001	40
2001/2002	40
2002/2003	41
2003/2004	40
2004/2005	40
2005/2006	42
2006/2007	40

Source : National Statistics, Statistical First Release, Departement for innovation, Universities & skills, DIUS SFR 02/2009.

1.2 Le Canada [3]

La situation du Canada est intéressante dans la mesure où l'instauration des frais de scolarité est assez ancienne et permet aujourd'hui d'avoir assez de recul pour tirer des conclusions des reformes menées dans ce pays (voir section 2).

1.2.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur au Canada

Le système universitaire public canadien est fortement décentralisé et présente de nombreuses disparités organisationnelles en fonction des provinces. La responsabilité en matière d'éducation incombe exclusivement aux dix provinces et aux trois territoires autonomes [4]. Les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent la majeure partie du financement direct de l'éducation au Canada. Les universités sont placées sous la direction des provinces qui attribuent elles-mêmes le droit à un établissement de délivrer des diplômes ("degrees"). Ce processus concerne la très grande majorité des établissements universitaires (environ 80 au total). Les établissements privés (et religieux) représentant 1 à 2 % de l'ensemble du système d'enseignement supérieur.
À coté des universités existent les collèges. Si la création des établissements universitaires est fortement réglementée par chaque province il n'en est pas de même pour les collèges. Le rôle des collèges (avant, ou parallèlement à l'université) varie entre le Québec et le reste des provinces. Ces établissements, contrairement aux universités, ne sont pas habilités à délivrer des "degrees" universitaires et on parle dans ce cas de "diploma". Ces établissements sont très autonomes et les conditions d'enseignements (le contenu des cours, les conditions d'études, le prix des études, ...) échappent la plupart du temps à tout contrôle pédagogique.

1.2.2 Les frais de scolarité

La figure 1 schématise l'évolution depuis 1985 des frais de scolarité au Canada, non plus en fonction des provinces, mais en fonction de la filière considérée :

3. Sources : Easton and Rockerbie, citeLittle1, Frenette (2005a), Frenette (2005b), Belzize (2010), Luong (2010), http://www.thecanadianencyclopedia.com, http://www.hrsdc.gc.ca/eng/home.shtml, http://www.snesup.fr

4. Et ce depuis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui a abouti à une répartition stricte des pouvoirs entre niveaux fédéral et provincial.

Figure 1 – Moyenne des frais de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, par faculté (en dollars constants de 2005)

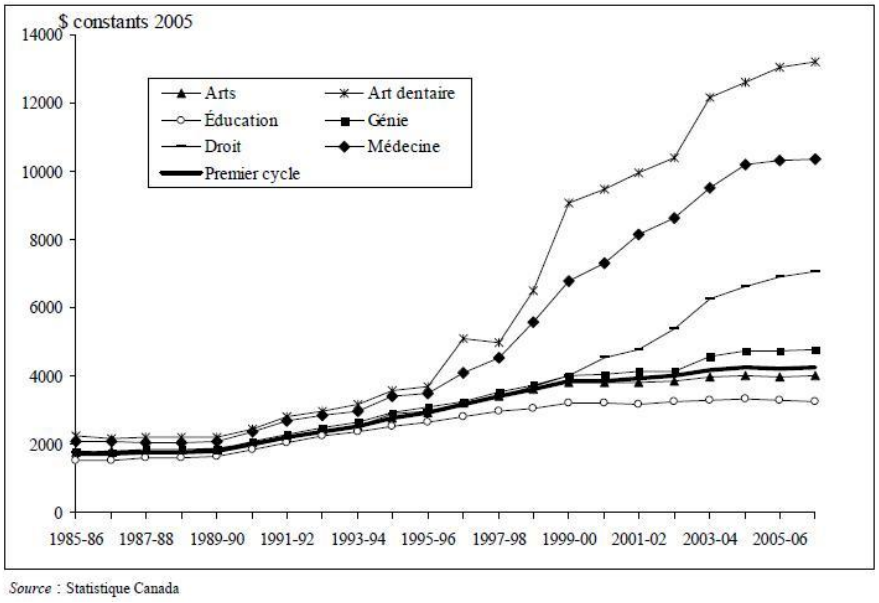

Source : Statistique Canada.

Cette figure relate l'importante augmentation des frais de scolarité qu'ont connu certains programmes de l'enseignement supérieur, cette augmentation s'est faite principalement dans les secteurs professionnels, là où la demande d'enseignement a le plus augmenté ces dernières années.

Le tableau 3 nous présente une évolution des frais de scolarité dans plusieurs provinces du Canada depuis 1989 jusqu'à 2009. On constate d'une part que le montant des droits de scolarité varie fortement en fonction des provinces (nous reviendrons sur ce point dans la section 2) et d'autre part que le montant des frais de scolarité demandé aux étudiants a fortement augmenté, et ce dans toutes les provinces.

Table 3 – Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire en dollars courants

	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Provinces de l'Atlantique	**Québec**	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Ouest	**Canada sans le Québec**	Canada
1989-1990	1 280	1 744	1 804	1 804	1 728	**519**	1 561	1 394	1 405	1 127	1 724	1 409	**1 537**	1 271
1990-1991	1 344	1 874	1 941	1 925	1 850	**904**	1 680	1 512	1 545	1 286	1 808	1 534	**1 658**	1 464
1991-1992	1 544	2 141	2 232	2 046	2 075	**1 311**	1 818	1 848	1 859	1 544	1 970	1 780	**1 842**	1 706
1992-1993	1 700	2 298	2 446	2 265	2 281	**1 458**	1 942	2 160	2 129	1 831	2 128	2 025	**2 015**	1 872
1993-1994	2 000	2 509	2 701	2 385	2 496	**1 550**	2 076	2 272	2 341	2 209	2 240	2 247	**2 187**	2 023
1994-1995	2 150	2 647	2 975	2 390	2 659	**1 704**	2 286	2 393	2 544	2 475	2 434	2 456	**2 393**	2 221
1995-1996	2 312	2 846	3 249	2 534	2 821	**1 703**	2 518	2 520	2 680	2 744	2 563	2 639	**2 603**	2 384
1996-1997	2 702	2 948	3 597	2 795	3 148	**1 705**	2 992	2 689	2 726	2 975	2 577	2 755	**2 939**	2 648
1997-1998	3 211	3 162	3 892	3 026	3 470	**1 804**	3 293	2 921	3 074	3 241	2 518	2 909	**3 197**	2 869
1998-1999	3 216	3 327	4 074	3 225	3 623	**1 804**	3 640	3 149	3 279	3 519	2 525	3 066	**3 454**	3 064
1999-2000	3 373	3 499	4 262	3 350	3 778	**1 813**	4 084	3 488	3 367	3 723	2 568	3 219	**3 764**	3 328
2000-2001	3 373	3 499	4 631	3 585	4 014	**1 819**	4 256	3 219	3 668	3 907	2 592	3 305	**3 917**	3 447
2001-2002	3 036	3 710	4 855	3 863	4 138	**1 843**	4 492	3 243	3 879	4 030	2 527	3 357	**4 078**	3 577
2002-2003	2 729	3 891	5 214	4 186	4 339	**1 852**	4 572	3 144	4 287	4 165	3 176	3 691	**4 253**	3 711
2003-2004	2 606	4 132	5 556	4 457	4 560	**1 865**	4 808	3 155	4 645	4 512	4 084	4 211	**4 580**	3 975
2004-2005	2 606	4 374	6 003	4 719	4 850	**1 888**	4 831	3 235	5 063	4 953	4 735	4 687	**4 788**	4 141
2005-2006	2 606	4 645	6 323	5 037	5 082	**1 900**	4 933	3 333	5 063	4 838	4 867	4 704	**4 881**	4 211
2006-2007	2 633	4 920	6 422	5 470	5 537	**1 932**	5 155	3 319	4 774	4 763	4 740	4 542	**4 565**	4 400
2007-2008	2 632	4 440	6 110	5 590	5 217	**2 056**	5 388	3 271	5 015	5 122	4 922	4 723	**5 171**	4 558
2008-2009[e]	2 619	4 530	5 877	5 479	5 124	**2 180**	5 667	3 238	5 064	5 308	4 746	4 716	**5 329**	4 747

e : Estimations

Source : Statistique Canada, Frais de scolarité et de subsistance dans les universités et collèges du Canada (FSSUC).
Tableau fourni par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
Les calculs ont été effectués par l'IEDM.

1.2.3 Les prêts

L'aide financière à l'enseignement supérieur au Canada se fait principalement par le biais de PARC, grâce au programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) ; ainsi que par le biais de subventions destinées à des groupes de clientèle particulière grâce au gouvernement fédéral. Toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, des territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, participent au PCPE ; celles-ci administrent également leur propre programme d'aide financière aux études.
Le PCPE a été créé en 1964 ; depuis sa mise en place, le programme a offert un complément aux ressources financières afin d'aider les étudiants à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Entre 1964 et 1995, les prêts étaient accordés par des institutions financières à des étudiants admissibles à recevoir une aide financière. Ce sont ces mêmes institutions qui étaient chargés de s'occuper du processus de remboursement des prêts, tout en sachant qu'elles bénéficiaient d'une garantie de l'État sur les prêts qui présentaient un défaut de paiement. En 1994, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants entraîne une révision intégrale du PCPE, et ce afin d'adapter cette aide à la situation que connaissent les étudiants 30 ans après la mise au point de ce système. Dès lors le montant maximum passe de 105 dollars à 165 dollars par semaine pour les étudiants à temps plein, et le montant global maximum, de 2500 dollars à 4000 dollars pour les étudiants à temps partiel. De nombreuses modifications et ajouts au programme précédent ont été menés par le biais de cette reforme. Dans toutes les provinces, excepté au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest, les programmes d'aide aux étudiants combinent l'aide financière du PCPE et celle des fonds provinciaux complémentaires.

1.2.4 Les aides

Bien que les types d'aides ainsi que les modalités d'attribution diffèrent entre les provinces il existe deux grands types d'aides financières pour les étudiants au Canada : les bourses et les avantages fiscaux.

Les bourses : Le système de bourse Canadien regroupant l'ensemble des bourses fédérales visant à aider les étudiants et les familles à assumer les coûts liés aux études supérieures est appelé PCBE (Programme canadien de bourses aux étudiants). Ce programme regroupe différents types de bourses :

- Bourse pour étudiants de famille à faible revenu : les étudiants issus d'une famille à faible revenu qui sont admissibles à un prêt étudiant du gouvernement fédéral et qui satisfont aux critères d'admissibilité reçoivent un montant de 250 $ par mois d'études.
- Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen : les étudiants issus de familles à revenu moyen qui sont admissibles à un prêt étudiant du gouvernement fédéral et qui satisfont aux critères d'admissibilité reçoivent un montant de 100 $ par mois d'études.
- Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente : les étudiants ayant une incapacité permanente peuvent recevoir un montant de 2 000 $ par année scolaire, qui les aidera à couvrir les frais de subsistance, les frais de scolarité ainsi que les frais supplémentaires liés à leur handicap.

- Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente : Les étudiants qui ont une incapacité permanente et qui ont besoin d'un équipement ou de services exceptionnels liés aux études peuvent bénéficier de tuteurs, de preneurs de notes, d'interprètes, de convertisseurs braille ou d'aides techniques, jusqu'à concurrence de 8 000 $ en aide non remboursable par année scolaire.
- Bourse pour étudiants ayant des personnes à charge : les étudiants à faible revenu qui ont des enfants peuvent recevoir une aide financière de 200 $ par mois d'études pour chacun des enfants de moins de 12 ans. Si l'etudiant est à temps partiel ce montant passe à 40 $ par semaine d'études par enfant dans la limite de deux enfants, et à 60 $ au-delà de deux enfants.
- Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel : les étudiants à temps partiel admissibles à cette bourse peuvent recevoir jusqu'à 1 200 $ par année scolaire.

Les avantages fiscaux : Il existe différents types d'avantages fiscaux accordés aux étudiants au Canada (relativement similaires entre les provinces), nous pouvons citer les principaux :

- Le régime enregistré d'épargne étude, qui permet d'obtenir un prêt et de reporter les intérêts lié au remboursement jusqu'à ce que l'étudiant touche les gains.
- Le crédit pour les frais de scolarité.
- La déduction pour frais de déménagement.
- La déduction des frais de scolarité à hauteur de 3 000 USD maximum.

1.2.5 La demande d'éducation au Canada

Le taux de participation aux études supérieurs a fortement augmenté au cours des vingt dernières années et de grandes disparités existent entre les provinces. Le tableau 4 rend compte de ces éléments. Celui-ci nous montre que bien que l'ensemble des provinces aient connu une augmentation du taux de participation à l'enseignement supérieur, cette évolution a été différente selon les provinces (la plus faible étant celle recensée en Alberta, tandis que la plus forte étant celle observée en Terre-Neuve).

Table 4 – Taux de participation aux études universitaires

	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Ouest	Canada sans le Québec	Canada
1990-1991	19,0	20,1	29,4	22,5	24,0	22,5	22,0	20,9	24,7	19,4	14,6	18,3	20,8	21,2
1991-1992	19,6	21,2	31,7	24,1	25,5	24,0	23,4	22,1	26,2	19,6	15,5	19,1	22,0	22,4
1992-1993	20,1	22,1	33,1	25,6	26,7	25,4	24,2	22,4	27,0	20,4	15,7	19,5	22,6	23,3
1993-1994	20,1	21,5	33,8	26,3	27,1	25,7	24,3	22,1	26,5	20,8	15,2	19,3	22,6	23,4
1994-1995	20,8	20,0	34,1	26,5	27,4	25,8	24,3	23,6	26,3	20,6	15,5	19,5	22,7	23,5
1995-1996	21,6	18,9	34,5	26,7	27,8	24,7	24,3	22,3	26,3	21,0	15,9	19,7	22,8	23,2
1996-1997	22,3	18,0	35,3	26,4	28,2	24,2	24,2	22,4	25,6	21,1	16,1	19,7	22,7	23,1
1997-1998	23,2	19,3	36,2	26,0	28,7	23,6	23,9	21,5	25,1	20,5	16,0	19,2	22,4	22,7
1998-1999	24,6	19,8	36,8	26,7	29,6	23,5	23,9	21,5	24,8	20,0	16,3	19,2	22,5	22,7
1999-2000	26,3	21,3	37,2	26,6	30,3	23,7	24,3	21,5	25,0	20,5	15,9	19,2	22,7	23,0
2000-2001	27,0	22,7	38,5	28,2	31,6	23,6	24,4	23,2	25,1	20,1	15,9	19,3	22,9	23,1
2001-2002	27,7	22,5	40,7	29,2	32,9	24,2	24,9	24,5	25,6	20,2	17,0	20,0	23,6	23,7
2002-2003	28,7	23,5	41,7	29,6	33,7	25,6	26,2	24,7	27,1	20,6	17,2	20,4	24,4	24,7
2003-2004	29,9	25,3	43,8	31,0	35,4	27,0	28,6	26,7	27,2	20,9	17,5	20,8	26,0	26,2
2004-2005	31,0	25,6	42,4	29,8	34,8	27,7	29,4	27,1	25,5	20,6	17,6	20,6	26,2	26,5
2005-2006	32,2	24,4	42,3	30,5	35,2	28,7	30,3	27,1	26,2	20,6	17,7	20,7	26,7	27,1
2006-2007e	34,3	25,9	42,0	29,7	35,4	29,3	30,7	27,7	27,3	19,5	19,3	21,2	27,1	27,5
2007-2008e	34,7	26,3	42,2	29,1	35,4	29,2	30,7	28,3	27,0	19,8	17,7	20,6	26,8	27,3
2008-2009e	33,8	28,1	42,2	34,1	37,0	28,8	31,9	27,2	27,7	20,6	23,4	23,3	28,6	28,6

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, Effectifs étudiants dans les universités.
Calculs effectués par l'IEDM à partir de données de Statistique Canada, de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), de la DGFE-ES du MELS et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.
Tableau fourni par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1.3 Les États-Unis [5]

1.3.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur aux États-Unis

Le système d'enseignement supérieur américain est souvent présenté comme le meilleur au monde, et pour cause dans les 20 premiers établissements mondiaux cités par le classement de Shanghai 17 sont américains. Les universités américaines bénéficient de nombreux liens avec les entreprises et elles bénéficient de moyens financiers considérables (par exemple le capital de Harvard est estimé à 20 milliards de dollars) ; pour s'en rendre compte il suffit de se référer à la figure 2 :

FIGURE 2 – Dépenses annuelles, au titre des établissements, pour l'enseignement supérieur (2005)

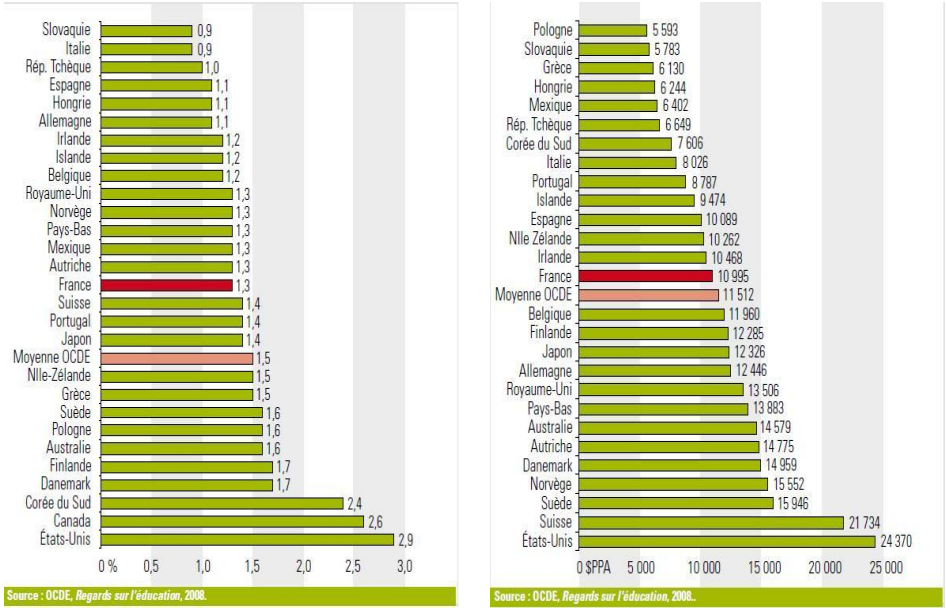

(a) En pourcentage du PIB (b) En $PPA

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2008

Cette figure nous montre bien que les États-Unis, que ce soit en pourcentage du PIB ou en montant des dépenses (en dollar PPA), sont le pays dans lequel les dépenses pour l'enseignement supérieure sont les plus élevées.

Le système américain se scinde en deux groupes d'établissements : des universités classiques qui sont souvent très prestigieuses et attirent en son sein de bons étudiants et des universités dites d'État moins sélectives. Celles-ci peuvent être publiques ou privées, elles sont financées par les États, les entreprises, les dons et les fondations. Il existe des frais d'inscription à l'entrée des l'université, ceux-ci varient en fonction de l'État (pour les universités publiques) ou du

5. Sources : Frenette (2005b), OCDE (2007), http://www.census.gov

prestige de l'établissement (pour les universités privées). Il existe également des collèges pour le 1er cycle de l'enseignement supérieur.

1.3.2 Les frais de scolarité

L'année universitaire coûte environ 6 500 dollars dans une Université d'État et jusqu'à 40 000 dollars à Harvard. La plupart des familles ne pouvant supporter une telle charge financière les étudiants bénéficient de bourses [6], d'emprunts et ont généralement recours au travail étudiant. Environ 500 000 étudiants étrangers fréquentent les universités américaines et la plupart restent aux États-Unis une fois leurs études achevées. Les frais d'inscription dans une université publique américaine s'élevaient en 2008-2009 à 6 585 dollars en moyenne par année ; tandis que ce montant s'élevait à 25 143 dollars dans les universités privées.
Avant toute chose il est important de voir dans quelle proportion ont évolué les frais d'inscription aux États-Unis au cours des dernières décennies ; le graphique 3 nous fournit une réponse à cette question :

FIGURE 3 – Évolution des frais d'inscription aux États-Unis de 1970 à 2007 (toutes institutions confondues)

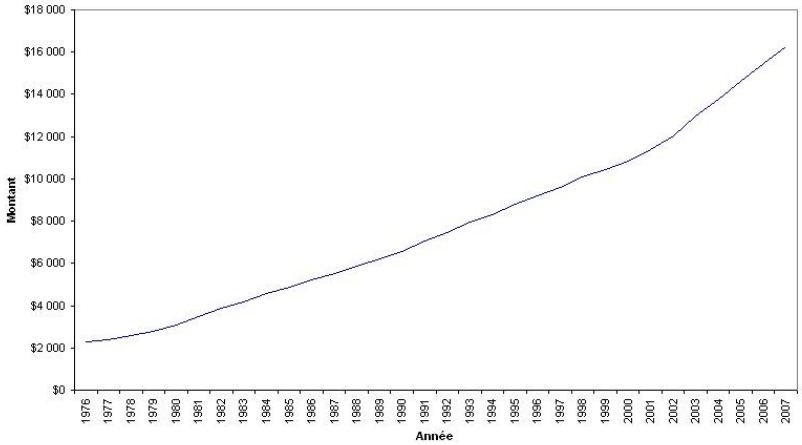

Source : U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, Higher Education General Information Survey (HEGIS), "Institutional Characteristics of Colleges and Universities" surveys, 1965-66 through 1985-86 ; "Fall Enrollment in Institutions of Higher Education" surveys, 1965 through 1985 ; and 1986-87 through 2007-08 Integrated Postsecondary Education Data System, "Fall Enrollment Survey" (IPEDS-EF :86-99), "Institutional Characteristics Survey" (IPEDS-C :86-99), Spring 2001 through Spring 2006, and Fall 2000 through Fall 2007.

Cette figure nous montre que l'évolution des frais d'inscription aux États-Unis a été linéaire et continue au cours des trois dernières décennies.

6. Il est intéressant de noter qu'aux Etats-Unis il existe des bourses au mérite nombreuses et confortable.

L'exemple des États-Unis est très souvent utilisé lorsque l'on parle des frais d'inscription, pour la simple et bonne raison que ce pays possède des frais d'inscription assez élevés pour tous les types d'établissements et que le système d'enseignement supérieur est présenté comme le meilleur au monde. Ce constat amène donc directement à se demander s'il existe une relation de causalité entre ces deux phénomènes. La réponse à cette question n'est pas tranchée, c'est ce que nous aborderons dans la suite de notre analyse. Néanmoins il est important de garder à l'esprit que le système américain est totalement diffèrent du notre : les professeurs d'universités sont bien voire très bien payés, les conditions de recherches sont excellentes, les campus bénéficient perpétuellement de travaux de rénovation. Tout cela à un coût et une part non négligeable du financement de ces divers aspects passe par les frais d'inscription. Néanmoins il est intéressant de noter que les étudiants bénéficient d'un plus grand accès au système de bourse et que le travail étudiant fait quasiment parti de la norme ...

1.3.3 Les prêts

Le modèle américain de 1971 : La première expérience eu lieu aux États-Unis à l'Université de Yale dans les années 70 sur la base des arguments de Friedman (1955), il s'agit du *Yale Tuition Postponement Plan.* Le remboursement du prêt était conditionnel à la réussite de l'étudiant. Un tel système étant nécessairement déséquilibré d'un point de vue strictement comptable, le manque de recettes provenant des personnes n'ayant pu rembourser leurs prêts était compensé par des annuités de remboursement supérieures pour les personnes ayant réussi leurs études et ayant la capacité financière de supporter cette charge. Le problème d'un tel système est qu'il incitait les étudiants disposant de peu de chance de réussir à s'engager dans le programme, ce phénomène engendrant une augmentation de la charge à payer par ceux qui réussissaient Nerlove (1975).

Le modèle américain de 1992 : La deuxième expérience menée aux États-Unis est celle qui fait suite au plan Clinton-Gore [7] de 1992. Le remboursement du prêt prend deux formes, il peut s'agir :

- D'un pourcentage prélevé sur le revenu de l'étudiant diplômé durant un certain nombres d'années.
- Ou bien de l'exercice d'une fonction de proximité jugés d'intérêt collectif : en tant qu'enseignant, aide-soignant, agent de police, conseiller juridique, ...

Ce système n'est pas bien connu des étudiants puisque seulement 7% de ceux qui peuvent en bénéficier y ont recours.

Le modèle américain actuel : Il existe plusieurs programmes publics de prêts aux étudiants aux États-Unis :

i) Les prêts "directs" qui sont offerts par le ministère fédéral de l'Éducation.
ii) Les prêts "garantis" qui sont offerts par des banques privés auxquelles le gouvernement garantit le remboursement.

Nous pouvons rapidement citer les principaux programmes de prêts en vigueur aux États-Unis, le plus important étant le programme "Stafford", les prêts PLUS

7. Les prets sont cette fois ci attribués par le Congrès.

sont accordés aux parents et les prêts Perkins sont distribués par les écoles elles-mêmes.
Le prêt Stafford est le plus important et le plus connus car il présente de nombreux avantages ; en effet, ceux-ci servent à financer à la fois les droits de scolarité et les frais de subsistance et la majorité des étudiants peuvent en bénéficier, à des plafonds différents. Comme dans les autres pays, les remboursements de ce prêt varient en fonction du revenu après obtention du diplôme.
Le principal problème du programme de prêts Stafford est que les montants empruntables sont plafonnés à un montant peu élevés, montants qui ne couvrent pas les frais de scolarité pour la plupart des étudiants. Pour exemple, parmi les 33% des étudiants qui ont eu recours à ce système de prêts 60% ont emprunté le montant maximum. Pour une revue de littérature plus complète sur les prêts Stafford ainsi qu'une critique détaillée des prêts étudiants voir OCDE (2007).

1.3.4 Les aides

Le système américain contemporain est composé de différentes formes d'aides. Le tableau 5 nous donne une idée de l'évolution des aides au cours des deux dernières décennies. Quelque soit le type d'aide auquel on s'intéresse, on voit bien que celles-ci ont toutes augmenté au cours de la dernière décennie, cette évolution traduit bien la volonté du gouvernement américain de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur.

Table 5 – Évolution du montant des aides financières aux États-Unis selon leur type et leur provenance

	Any aids			Grants			Loans			Work Study		Other		
	Total	F	NF	Total	F	NF	Total	F	NF	Total	F	Total	F	NF
1992-93	$ 5727	$ 4296	$ 3840	$ 3545	$ 1985	$ 3319	$ 3884	$ 3762	$ 2728	$ 1376	$ 1290	$ 2380	$ 2917	$ 2049
1995-96	$ 6860	$ 5373	$ 3797	$ 3897	$ 2012	$ 3615	$ 5020	$ 4965	$ 2750	$ 1370	$ 1300	$ 3545	$ 3578	$ 3299
1999-00	$ 8516	$ 6162	$ 5027	$ 4979	$ 2525	$ 4455	$ 6279	$ 5689	$ 4936	$ 1673	$ 1558	$ 3859	$ 4277	$ 3199
2003-04	$ 9899	$ 7304	$ 5586	$ 5565	$ 3247	$ 4828	$ 7336	$ 6426	$ 6089	$ 1942	$ 1787	$ 4777	$ 5283	$ 3008

7. Source : U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, 1992-93, 1995-96, 1999-2000, and 2003-04 National Postsecondary Student Aid Studies (NPSAS :93, NPSAS :96, NPSAS :2000, and NPSAS :04).

Cette complexité du système américain est dû principalement au fait que celui ci est à l'origine assez inégalitaire : les individus issues des classes sociales les plus populaires ont beaucoup moins de chance que les autres de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

Le financement public : Au delà du système développé de prêts, de bourses ou encore d'allégements d'impôts qui existent aux États-Unis et qui sont très disparates en fonction des États ; la principale intervention des pouvoirs publics dans le financement de l'enseignement supérieur se fait sous la forme de subventions directes. En 2001 ces dépenses ont représenté 1,5% du PIB soit 160 milliards USD.
Au fil des ans le montant dépensé par le gouvernement s'est contracté tandis que les frais de scolarité ont augmenté. Cette contraction du budget de l'État alloué au financement direct de l'enseignement supérieur nous invite à nous pencher sur d'autres modes de financement de l'enseignement supérieur, plus redistributifs tels que le sont les bourses ou les allégements d'impôts. En effet les dépenses directes du gouvernement et des États profitent d'avantages aux étudiants des familles aisées, il est donc nécessaire de développer des moyens de financement plus équitable.

Les bourses : Les bourses sont financées principalement par le gouvernement fédéral, ainsi que par les établissements d'enseignement supérieur. En 2005-2006 le gouvernement fédéral et les États ont accordé respectivement 19 milliards et 7 milliards de dollars de bourses. Le plupart des bourses fédérales ont été distribuées par le biais du Federal Pell Grant Program qui aide les étudiants non diplômés selon leurs besoins et cible principalement ceux qui ont de faibles revenus. L'objectif de ce programme est de faciliter l'accès aux études supérieures pour les enfants de familles à faible revenu. Ainsi durant la même période, 5,3 millions d'étudiants ont bénéficié de ce programme pour un montant total de 13 milliards de dollars (le versement moyen s'établissant à 2 400 USD).
Par ailleurs, pour des étudiants dont les besoins financiers sont exceptionnels, un programme fédéral supplémentaire (le Federal Supplemental Educational Opportunity Grant) peut compléter le programme Pell. La bourse maximale est de 4 800 $. 55 % des étudiants à temps plein non diplômés fréquentant une université privée à but lucratif sont aptes à recevoir une aide fédérale, contre environ le tiers des étudiants fréquentant d'autres établissements d'enseignement. Aux États-Unis l'aide financière provenant des États est fonction du mérite ou des besoins ; ainsi beaucoup d'établissements d'enseignement offrent des bourses au mérite ou pour aptitudes ou circonstances particulières.
Cependant les aides fournies par les bourses ne suffisent pas à combler toutes les dépenses d'un étudiant. Ainsi, pour un étudiant issu d'une famille dont le revenu annuel est inférieur à 15 000 USD, le programme Pell offre une bourse de 4 050 USD, malheureusement à elle seule cette bourse ne permet donc pas de couvrir l'ensemble des frais générés par la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les allégements d'impôt : Le gouvernement fédéral et les États financent aussi l'enseignement supérieur au moyen d'une série d'allégements fiscaux. Plu-

sieurs programmes existent, ainsi on peut citer le Lifetime Learning Tax Credit et le systeme HOPE qui offrent des crédits d'impôt jusqu'à 2 000 USD par an. Les particuliers peuvent également déduire de leur revenu imposable jusqu'à 4 000 USD par an de dépenses au titre des études supérieures ; ils peuvent également déduire les intérêts payés sur les prêts contractés au titre de l'enseignement supérieur.
L'ensemble de ces mesures représentent environ 9 milliards USD par an de "manque à gagne" de recettes publiques ; 16 millions de contribuables ont utilisé ces avantages fiscaux.

Les autres programmes Étatiques : En plus des deux programmes que nous avons cités précédemment, une série d'autres programmes existe aux États-Unis. Le plus connus d'entre eux est sans doute celui mis en place dans l'État du Massachusetts : le MASS Grant, celui apporte une aide financière aux étudiants non diplômés inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. D'autres programmes existent, tel que le Cash Grant qui fournit des aides supplémentaires pour les étudiants dans le besoin (dans l'État de New York un programme similaire est le Tuition Assistance Program) ; le Performance Bonus Grant Program, destiné à soutenir les étudiants les plus pauvres jusqu'à la fin de leurs études ; ou encore le Commonwealth Futures Grant Program qui encourage l'inscription dans les programmes en forte demande par l'industrie. Un programme de prêt sans intérêt financé par l'État, le No Interest Loan est également disponible pour les étudiants nécessiteux inscrits dans l'enseignement supérieur.

1.3.5 La demande d'éducation aux États-Unis

Le nombre d'étudiants a évolué de manière significative au cours des dernières décennies, en témoigne le tableau 6. Quelque soit leurs origines ou leur sexe, le nombre d'étudiants aux États-Unis a fortement augmenté au cours des trois dernières décennies (ce chiffre a été multiplié par 2).

Table 6 – Évolution du nombre d'étudiants aux États-Unis de 1970 à 2003

		Enrollment rates as a percentage of all 18- to 24-year olds					
			Sex		Race/ethnicity		
Year	Total enrollment, in thousands	Total	Male	Female	White, non-Hispanic	Black, non-Hispanic	Hispanic
1970[1]	5 804	25,7	32,1	20,3	27,1	15,5	—
1975	6 936	26,3	29,0	23,7	27,4	20,4	20,4
1980	7 227	25,7	26,4	25,0	27,3	19,4	16,1
1981	7 574	26,1	27,1	25,2	27,7	19,9	16,6
1982	7 677	26,6	27,2	26,0	28,1	19,9	16,8
1983	7 477	26,2	27,3	25,1	27,9	19,2	17,3
1984	7 592	27,1	28,6	25,6	28,9	20,3	17,9
1985	7 538	27,8	28,4	27,2	30,0	19,6	16,9
1986	7 397	27,9	28,2	27,6	29,7	21,9	17,6
1987	7 694	29,6	30,6	28,7	31,9	22,8	17,5
1988	7 791	30,3	30,2	30,4	33,2	21,2	17,0
1989	7 803	30,9	30,2	31,6	34,2	23,4	16,1
1990	7 964	32,0	32,3	31,8	35,1	25,4	15,8
1991	8 171	33,3	32,8	33,6	36,8	23,5	17,9
1992	8 342	34,4	32,7	36,0	37,3	25,2	21,3
1993	8 193	34,0	33,6	34,4	36,8	24,5	21,7
1994	8 729	34,6	33,1	36,0	38,1	27,7	18,8
1995	8 539	34,3	33,1	35,5	37,9	27,5	20,7
1996	8 768	35,5	34,1	37,0	39,5	27,4	20,1
1997	9 199	36,8	35,0	38,7	40,6	29,8	22,4
1998	9 322	36,5	34,5	38,6	40,6	29,8	20,4
1999	9 259	35,6	34,1	37,0	39,4	30,4	18,7
2000	9 452	35,5	32,6	38,4	38,7	30,5	21,7
2001	9 845	36,3	33,6	39,0	39,5	31,4	21,7
2002	10 033	36,7	33,7	39,7	40,9	31,9	19,9
2003	10 364	37,8	34,3	41,3	41,6	32,3	23,5

— Not available.

[1]Data for White and Black enrollment include persons of Hispanic origin.

NOTE: Data are based upon sample surveys of the civilian noninstitutional population. Some data have been revised from previously published figures.

SOURCE: U.S. Department of Commerce, Census Bureau, Current Population Surveys (CPS), October, various years, unpublished tabulations.

SOURCE : U.S. Department of Commerce, Census Bureau, Current Population Surveys (CPS), October, various years, unpublished tabulations.

1.4 La France [8]

1.4.1 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur en France

La dépense d'éducation supérieure faite par le gouvernement français se chiffre à environ 17 milliards d'euros en 2000, soit 1,2 % du PIB. Ce taux est très proche de la moyenne des pays de l'OCDE et supérieur à celui enregistré dans les grands pays européens (cf. figure 2 page 16). Le financement de l'enseignement supérieur français est très majoritairement un financement public (86,9 %, dont 78,3 % pour l'État et 69 % pour le seul ministère de l'Éducation nationale). Les ménages et les entreprises assurent respectivement 8,3 % et 4,8 % du financement. "Cette structure de financement illustre bien les caractéristiques du système français : prédominance du financement public et surtout de l'État puisqu'il s'agit d'une compétence de l'État, faible coût pour les familles, faible investissement des entreprises".
Le tableau 7 nous donne un aperçu des dépenses effectuées pour l'enseignement supérieur en France ainsi que de la structure de celle-ci. On voit que quelque soit sa provenance, le montant dépensé par étudiants en France a augmenté de manière significative depuis 1980.

8. Sources : Min (2008), Trannoy (2006), Maurin (2007), Vinokur (2009), http://www.diplomatie.gouv.fr

Table 7 – Dépenses pour l'enseignement supérieur en France

	1980	1990	2000	2006	2007
DIE pour le supérieur*					
aux prix courants (en milliards d'€)	4,2	11,2	17,5	22,4	**23,7**
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	9,9	14,8	20,2	22,9	**23,7**
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	18,3	**18,9**
Dépense moyenne par étudiant* aux prix de 2007 (en €)	7 080	7 960	9 260	9 850	**10 150**
Structure du financement initial (en %) **					
État				73,9	**72,9**
dont MEN et MESR				*65,8*	***64,9***
Collectivités territoriales				9,5	**10,7**
Autres administrations publiques***				1,5	**1,5**
Entreprises				6,0	**5,9**
Ménages				9,1	**9,0**

* La DIE a été réévaluée (voir méthodologie) pour l'ensemble de la période 1980-2007. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.
** La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.
*** Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA...).

Source : MESR-DEPP.

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESR-DEPP.

Le système français se caractérise par une grande diversité des formations : universités, classes préparatoires, écoles privées.

Les différentes filières

- **Les universités :** l'État finance le système universitaire français à hauteur de 23.7 million d'euros par an. On estime à $1,426$ million le nombre d'étudiants repartit dans 82 universités. Ces universités, pour la plupart multidisciplinaires, sont publiques. Ont peut noter que les IUT, certaines écoles d'ingénieurs et les IUFM sont inclus dans les universités.
- **Les formations post-baccalauréat dans les lycées :** l'État est également en charge du financement des formations post-baccalauréat dans les lycées d'une durée de deux ans. On y trouve notamment les CPGE qui comprennent 76 000 étudiants et préparent aux concours des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion ainsi que des écoles normales supérieures ; ainsi que les STS (section de techniciens supérieurs) comptabilisant environ 243 000 étudiants et préparent à l'obtention du BTS.
- **Les autres formations :** on estime que 320 000 étudiants en France ne dépendent ni de l'université ni des filières post-baccalauréat. On y trouve notamment :
  - Les écoles paramédicales et sociales, qui relèvent de la tutelle du ministère chargé de la Santé.
  - Les écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, qui relèvent de la tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères

techniques : Défense (École polytechnique), Agriculture (écoles d'agronomie), Industrie (Écoles des mines ou des télécommunications), Équipement (École des ponts et chaussées). Il s'agit d'écoles chargées, notamment, de la formation des ingénieurs des grands corps techniques de l'État.
- Les écoles de commerce et de gestion, très majoritairement privées ou dépendant des chambres de commerce.
- Les écoles supérieures artistiques et culturelles (architecture, beaux-arts) dépendant du ministère de la Culture et de la Communication.

La part de l'enseignement privé reste faible (inférieure à 15 %). Une des caractéristiques du système français est que la quasi-totalité des diplômes d'enseignement supérieur relève d'une garantie de l'État. Le système français se caractérise également par l'existence d'un système à deux vitesses, dans lequel on trouve d'une part les établissements sélectifs qui sont dotés de plus de moyens et les établissements non sélectifs d'autre part, qui sont dotés de moyens financiers moindres.

Quelques chiffres La France a consacré 23.7 milliards d'euros à l'enseignement supérieur en 2007 (+ 3.5 % par rapport à 2006, en prix constant). La dépense moyenne par étudiant, en France, atteint 10 150 euros en 2007, incluant les activités de recherche et développement. Elle est inférieure à la moyenne de l'OCDE puisque la dépense française par étudiant se chiffre à 11 000 en équivalents dollars, tandis que la moyenne OCDE est de 11 500 équivalents dollars. La France se situe également sous la moyenne de l'OCDE en terme de dépenses cumulées pour un étudiant sur l'ensemble de sa scolarité dans le supérieur : 44 200 équivalents dollars, contre la moyenne OCDE de 47 160 équivalents dollars.

Il est important de noter que le coût d'un étudiant dans le système d'enseignement supérieur est très différents selon la filière choisie. Le tableau 8 illustre bien ces différences de coûts entre filières. Le tableau 9 quant à lui nous montre l'évolution des montants investis par étudiant entre ces différentes filières :

Table 8 – Coût d'un étudiant français en fonction de la filière choisie

Filières	Coût par étudiant en 2007
CPGE	13 880 €
STS	13 360 €
Moyenne	**10 150 €**
IUT	9 020 €
Université	8 970 €

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESR-DEPP.

Table 9 – Évolution de la dépense moyenne par étudiant (1980-2007)

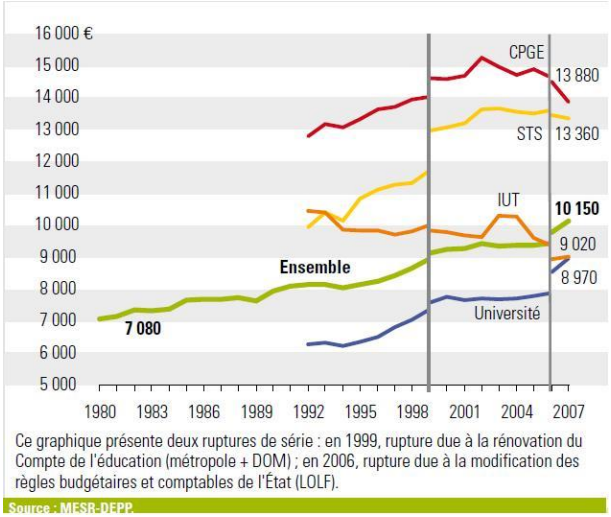

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESR-DEPP.

Ces deux tableaux mettent en évidence les disparités de cout qui existe entre les étudiant, en fonction des formations suivies.

Les dépenses d'éducation en France En 2007 l'État français a déboursé 23,7 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur (ce qui traduit une multiplication par 2,4 des dépenses depuis 1980). Cette même année la dépense moyenne par étudiant a été de 10 150 euros (ce qui traduit une augmentation de 35% depuis 1980). Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 131 490 euros en 2007. Une scolarité en 17 ans menant à un DUT reviendrait à la collectivité à 122 610 euros, et à un BTS à 131 290 euros.

> La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : oeuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait en revanche l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs).
>
> *L'État de l'enseignement supérieur et de la recherche en France : 30 indicateurs*

1.4.2 Les frais de scolarité

Pour s'inscrire en premier ou deuxième cycle à l'université le montant des frais d'inscription est fixé au plan national, et s'applique à tous, français et étrangers. À titre d'exemple pour la rentrée 2005-2006 le taux de base (premier cycle) était fixé à 156 €. Les étudiants boursiers de l'État français n'ont pas à

Table 10 – Taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2009-2010

Diplômes	Taux plein	Taux réduit
Diplômes nationaux délivrés au cours des études conduisant au grade de licence	171 €	114 €
Maitrise, Master	231 €	153 €
Diplôme d'ingénieur	550 €	
Doctorat	350 €	233 €
Habilitation à diriger des recherches	350 €	233 €
Études de santé, paramédicales et vétérinaires	153 € à 1 188 €	0 € à 233 €
Institut universitaire de formation des maîtres (I.U.F.M.)	231 €	

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2009.

acquitter ces droits de scolarité. Le tableau 10 présente les différents montants de frais de scolarité à acquitter dans les établissements publics :

Ce tableau nous montre que les frais de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur français sont bien moins élevés que ceux que nous avons pu observés dans les autres pays jusque là.

Pour les autres formations universitaires, pour les établissements publics ou privés à caractère spécifique (ex : instituts et grandes écoles) le montant des frais d'inscription est variable. On peut ainsi noter qu'un certain nombre d'établissements privés en France pratiquent des frais de scolarité, c'est le cas notamment des écoles de commerces dont le montant varie de 4 500 € à 7 000 € par an, ou encore des écoles d'ingénieurs.
Deux établissements font parler d'eux en France sur ce sujet, à savoir science po paris et Dauphine dont les frais de scolarité peuvent s'élever jusqu'à 5 000 € dans le premier établissement et 4 000 € dans le second.

1.4.3 Les prêts

Bien que le système de prêts aux étudiants soit peu développé en France, il existe deux types de prêts :

- Des prêts offerts par les organismes privés, dont les conditions de remboursement sont souvent plus avantageuses pour les étudiants. Un certain nombres d'étudiants de grandes écoles de commerces ont notamment recours à cette pratique pour payer leurs droits d'inscription.
- Des prêts bancaires garantis par l'État depuis la rentrée 2008 ; ce système a été ouvert pour tous les étudiants qui le souhaitent. Ces prêts ne font l'objet d'aucune demande de caution ou de conditions de ressources. Pour l'année 2009, le dispositif concerne le réseau des Banques Populaires, le Crédit Mutuel, le CIC, les Caisses d'épargne et la Société générale.

1.4.4 Les aides

Les tableaux 11 et 12 nous indiquent respectivement les différents systèmes d'aides en France et les montants qui y sont alloués ainsi que l'évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière en France. Ceux-ci nous

Table 11 – Aides aux étudiants en France, en millions d'euros

Nature des aides	1995	2007	2007/1995 en € courants	2007/1995 en € constants
AIDES DE L'ÉTAT				
I. Aides budgétaires				
(1) Aides directes				
- Bourses et prêts (programme 231 action 1)*	927,7	1 419,1	53,0 %	28,8 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	974,0	44,8 %	22,0 %
- Aide personnalisée au logement (APL)	187,5	177,6	-5,3 %	-20,2 %
Total aides directes	**1 787,8**	**2 570,7**	**43,8 %**	**21,1 %**
(2) Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	324,0	27,9 %	7,7 %
- Aides aux associations et médecine univ.	12,8	20,1	57,0 %	32,2 %
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les boursiers	8,4	47,8	469,0 %	379,2 %
Total aides indirectes	**274,6**	**391,9**	**42,7 %**	**20,2 %**
Total A (aides budgétaires)	**2 062,4**	**2 962,6**	**43,6 %**	**21,0 %**
II. Aides fiscales				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 165,0	23,7 %	4,1 %
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité	125,0	175,0	40,0 %	17,9 %
Total B (aides fiscales)	**1 067,1**	**1 340,0**	**25,6 %**	**5,8 %**
Total aides de l'État	**3 129,5**	**4 302,6**	**37,5 %**	**15,8 %**
AUTRES AIDES				
(1) Versements des régimes sociaux				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales	375,1	496,0	32,2	11,4
(2) Versements des universités				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,5	104,9	72,6
Total des autres aides	**381,2**	**508,5**	**33,4**	**12,3**
TOTAL GÉNÉRAL	**3 510,7**	**4 811,1**	**37,0**	**15,4**

*Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE)

Source : MESR-DEPP-DGES, CNAF, MEIE-DGFiP.

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESR-DEPP-DGES, CNAF, MEIE-DGFiP.

montrent entre autres que le montant des aides a augmenté au cors des quinze dernières années et que le public visé par ces programmes d'aide s'est fortement élargi (le nombre d'étudiant concerné à quasiment doublé durant cette période).

Les bourses En 2007, 30 % des étudiants, soit environ 500 000 étudiants, bénéficiaient d'une aide financière de l'État sous forme de bourses. On estime que la dépense de l'État pour les bourses en France s'élève à 4,8 milliards d'euros par an.

Les bourses françaises reposent sur différents critères :

- **Sur critères sociaux :** ces bourses sont accordées en fonction des ressources et charges de la famille. La distribution des revenus est classé en 6 échelons, chaque échelon associant un montant d'aide précis avec une tranche de revenu spécifique.
- **Sur critères universitaires :** ces bourses sont destinées à certains étudiants de Master et d'un cursus de préparation à l'agrégation.
- **Au mérite :** attribuées, depuis 1998 et après examen du dossier, à des étudiants aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat men-

Table 12 – Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière en France

	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2006-07	2007-08
Ensemble des aides (1)	**272 088**	**414 105**	**478 600**	**522 242**	**501 845**	**495 208**
% d'étudiants concernés	***19,7***	***24,1***	***28,6***	***30,2***	***29,4***	***29,3***
dont université (2)	185 526	280 176	335 187	369 365	357 847	350 994
% d'étudiants concernés	*17,5*	*21,2*	*26,6*	*28,8*	*28,4*	*28,4*
dont CPGE et STS (2)	63 251	85 269	97 989	100 925	95 388	95 430
% d'étudiants concernés	*25,5*	*32,3*	*35,7*	*36,5*	*34,2*	*33,9*
dont CPGE (2)		9 745	12 361	13 685	13 490	14 185
% d'étudiants concernés		*13,5*	*17,1*	*19,0*	*17,6*	*18,6*
dont STS (2)		75 524	85 628	87 240	81 898	81 245
% d'étudiants concernés		*39,4*	*42,4*	*42,8*	*40,4*	*39,6*
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	496 427	475 856	471 034
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 529	12 636	11 869
Bourses de mérite	0	0	497	842	1 361	1 368
Allocations d'études	0	0	8 090	10 461	10 468	9 589
Total boursiers	**264 960**	**396 692**	**475 742**	**520 259**	**500 321**	**493 860**
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	1 983	1 524	1 348
Allocations d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0	0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)		2 283	2 320	2 501	2 585	2 655

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocation d'IUFM (supprimés en 1998).
(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

Source : MESR-DEPP.

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESR-DEPP.

tion "très bien", qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine.

Les autres types d'aides À coté des bourses on trouve différents mécanismes d'aides pour les étudiants en France :

- **Allocation de logement social (ALS) :** créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, d'un faible niveau de ressources. Les étudiants en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL).
- **Aide personnalisée au logement (APL) :** créée par la loi du 3 janvier 1977, elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Elle est financée par le fonds national de l'habitation (FNH).

1.4.5 La demande d'éducation en France

Les effectifs sont passés de 300 000 étudiants en 1960 à près de 1,2 million en 1980 pour se stabiliser à près de 2,14 millions depuis quelques années. Le tableau 13 et le graphique 4 nous donne un aperçu de l'évolution du nombres d'étudiants en France en fonction de la filière choisie depuis une vingtaine d'années :

Table 13 – Évolution du nombre d'étudiants Français par catégorie

	1990-1991	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Universités	**1 159 937**	**1 396 760**	**1 374 364**	**1 392 531**	**1 425 665**	**1 424 536**	**1 421 719**
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 277 516	1 256 321	1 277 066	1 311 943	1 312 141	1 309 122
dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	10 545	23 228	23 760	25 240	24 855	25 759	25 606
IUT	74 328	119 244	118 043	115 465	113 722	112 395	112 597
Grands établissements	**15 536**	**16 282**	**15 856**	**16 872**	**18 655**	**25 603**	**25 944**
IUFM		**80 184**	**84 009**	**89 062**	**85 808**	**83 622**	**81 565**
STS (2)	**199 333**	**238 894**	**236 824**	**235 459**	**234 195**	**230 275**	**230 403**
Public MEN	108 262	151 992	151 090	151 085	151 023	149 688	149 849
Public autres ministères	9 343	14 443	14 312	13 556	12 881	12 482	12 202
Privé	81 728	72 459	71 422	70 818	70 291	68 105	68 352
CPGE	**64 427**	**70 263**	**70 703**	**72 015**	**72 053**	**73 147**	**74 790**
Public MEN	52 572	57 948	58 241	59 431	59 160	60 407	61 938
Public autres ministères	1 419	1 678	1 689	1 694	1 715	1 772	1 708
Privé	10 436	10 637	10 773	10 890	11 178	10 968	11 144
Formations comptables non universitaires	**5 587**	**7 940**	**7 890**	**7 682**	**7 643**	**7 788**	**7 499**
Public MEN	3 951	4 594	4 616	4 680	4 875	4 909	4 979
Public autres ministères		-	-	-	-	-	-
Privé	1636	3346	3274	3002	2768	2879	2520
Préparations intégrées	3 965	3 571	3 459	3 323	3 271	3 309	3 058
Université de technologie	**3 157**	**6 006**	**6 231**	**6 603**	**6 974**	**6 962**	**7 375**
INP	**8 250**	**11 077**	**11 295**	**12 392**	**12 794**	**12 514**	**12 478**
Formations d'ingénieurs (1)	**57 653**	**96 487**	**99 260**	**102 407**	**105 007**	**107 219**	**108 057**
Universitaires	10 545	23 228	23 760	25 240	24 855	25 759	25 606
Des UT	1 689	3 589	3 758	4 075	4 321	4 511	4 838
Des INP	5 091	8 061	8 275	9 252	9 600	9 494	9 532
Public MEN	15 461	22 199	23 208	24 128	22 550	23 525	23 431
Public autres ministères	10 865	15 875	16 261	14 577	17 270	17 178	17 458
Privé	14 002	23 535	23 998	25 135	26 411	26 752	27 192
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	63 392	69 823	74 680	80 619	83 176	87 666
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	21 739	20 667	19 644	18 058	19 820	21 307
Écoles normales d'instituteurs	16 500						
Écoles normales supérieures	2 675	3 159	2 968	3 044	3 104	3 122	3 191
Écoles juridiques et administratives	7 328	9 669	11 921	11 001	10 858	10 750	10 477
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	41 988	52 082	55 857	60 366	61 444	62 864	64 598
Écoles paramédicales et sociales (4)	74 435	93 386	102 861	111 191	119 456	124 201	124 201
Autres écoles et formations (5)	7 515	24 240	25 707	28 716	29 322	30 653	30 692
Ensemble (6)	**1 717 060**	**2 160 253**	**2 163 902**	**2 208 421**	**2 256 150**	**2 269 797**	**2 275 044**

(1) Y compris les formation d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991 (3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (4) Données de 2004-2005 en 2005-2006, estimation pour les données de la sante en 2001-2002. (5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères, ...). (6) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP et des universités de technologies.

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FIGURE 4 – Les effectifs dans l'enseignement supérieur de 1990 à 2007

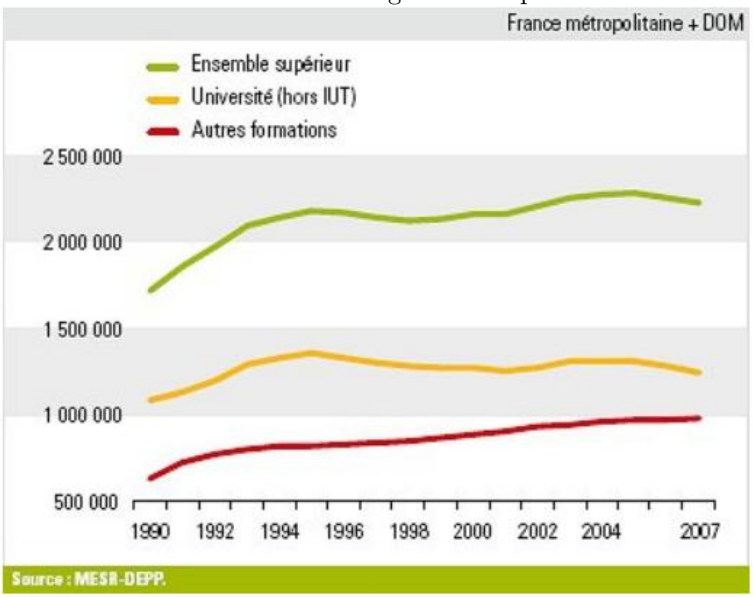

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESR-DEPP.

Ces deux tableaux nous montrent que quelque soit la filière choisie, le nombre d'étudiants inscrit dans l'enseignement supérieur a fortement augmenté au cours des vingt dernières années.

1.5 L'Australie [9]

C'est dans le milieu des années 1980 que l'on s'est rendu compte en Australie que le budget de l'État ne suffirait pas à accompagner l'accroissement de la demande de formation supérieure. En 1986 une première reforme a donc eu lieu dans ce sens en réintroduisant [10] des droits d'inscription uniformes de 250 dollars. Ce dispositif s'avérant trop léger, une seconde reforme a vu le jour en 1989 : les droits d'inscription furent multiplier par 10, ce qui représentaient environ 25% du coût d'une année d'étude.

Dans le cas de l'Australie il n'existait pas de droits d'inscription avant la mise en place de PARC ; le cas de l'introduction de PARC en Australie est généralement considéré comme un succès, dans la mesure où l'introduction des PARC n'a pas fait baissé le taux de participation à l'enseignement supérieur et a permis de fournir une réponse aux problèmes de fonds que connaissaient les universités canadiennes. C'est en 1989 que l'Australie introduit le *Higher Education Contribution Scheme* (HECS). Celle-ci s'est effectuée de manière concomitante avec la création de droits d'inscription pour les universités. La mise au point d'un tel système relève d'une logique purement comptable : il fallait dégager des ressources supplémentaires pour l'éducation du supérieur, et ce dispositif permettait de faire payer les individus qui bénéficiait le plus de l'enseignement supérieur.

9. Sources : Chapman and Ryan (2003), Chapman (1997)
10. Les frais d'inscription ont été abolis en 1974.

Un des arguments s'opposant à l'introduction de prêts pour les étudiants est le fait que ceux ci peuvent décourager les individus les plus modestes à participer à l'éducation supérieure dans la mesure ou l'étudiant devra acquitter le prix de ses études tout au long de sa vie. L'exemple de l'Australie nous montre que ce risque a été contrôlé puisqu'il semble que le taux de participation à l'enseignement supérieur soit resté stable après l'introduction des HECS. Neanmoins qu'il soit contrôlé ne signifie pas que les frais d'inscription n'aient pas eu un impact négatif sur l'accès à l'enseignement supérieur ; en effet, peut être que sans la mise en place du HECS le taux de participation à l'enseignement supérieur aurait augmenté et que son introduction à freiné l'accès à l'enseignement supérieur.

1.5.1 Le modèle Australien de 1989

Dans cette première version les étudiants devaient acquitter des droits d'inscription annuels correspondant à 20% du coût annuel moyen d'un étudiant pour le gouvernement, et ce indifféremment de la filière dans laquelle il s'est inscrit. Chaque étudiant pouvait bénéficier d'un PARC, mais avait aussi la possibilité de payer sa contribution en une fois à l'entrée à l'université. Les conditions de remboursement s'établissaient de la manière suivante :

i) Revenu de l'étudiant diplômé < revenu imposable moyen [11] : le remboursement était repoussé.

ii) Revenu de l'étudiant diplômé > revenu imposable moyen : le remboursement était modulé à des taux différents selon la place qu'occupait le revenu de l'individu dans la distribution des revenus (taux de 3%, 4% et 5%).

L'instauration de ce nouveau système a suscité beaucoup de craintes lors de sa mise en place, avec le recul il semble qu'elles aient été infondés puisque le nouveau dispositif a permis une expansion très nette des moyens accordés aux universités sans pour autant accroitre les inégalités Chapman (1997). Une étude menée par le conseil australien pour la recherche en éducation permet de comparer les décisions d'entrée à l'Université avant et après la reforme, selon que l'étudiant est issu des classes supérieures, moyennes ou des classes populaires. Il en ressort que la reforme n'a pas empêché une augmentation sensible du nombre d'inscrits dans le système universitaire. Cette hausse a été aussi importante pour les catégories sociales les plus modestes (31%) que pour les classes supérieures (32%).
Selon Maurin (2007), cinq ans après la mise en place du dispositif les revenus issus des droits d'inscription couvraient déjà 10% des besoins du système universitaire. En 2005 ce dispositif couvre 25% des cours de l'enseignement supérieur.

1.5.2 Le modèle Australien de 1997

Par rapport au premier scénario que nous venons de voir, deux modifications majeures ont été introduites :

1. Une différenciation des droits d'inscription en fonction des diplômes, celle-ci tenant compte des différences de coûts "réels" entre les diplômes.

11. Pour mémoire le revenu imposable moyen à cette époque en Australie était de l'ordre de 25 000 dollars annuels.

2. Une progressivité plus importante des taux de remboursement. Ainsi le seuil de déclenchement de remboursement du prêt en fonction du revenu courant reste inchangé mais les montants à rembourser sont plus importants sur les tranches les plus élevées des salaires.

Dans un tel système l'étudiant rembourse environ 30% de la dépense publique dont il bénéficie en moyenne, mais les montants sont différenciés selon le type de diplôme. Pour exemple, certaines filières comme les sciences sociales appliquent des droits d'inscription annuels de 3 300 dollars, tandis que d'autres (comme la médecine) appliquent des droits beaucoup plus élevés (5 500 dollars).
Toutes les filières n'induisant pas les mêmes coûts il est légitime de moduler la contribution des diplômes en fonction du montant réel investi par la collectivité. Cependant cette modification n'est pas sans conséquence puisqu'elle traduit la valeur marchande des différents diplômes. Ainsi dans certaines filières, le niveau plus élevé des droits d'inscription peut être interprété comme un signal de la rentabilité à long terme du diplôme, ce mécanisme conduit alors à détourner certains élèves de certaines formations jugées moins "rentables" ...
La progressivité plus importante du taux de remboursement combiné à la hausse des droits d'inscription risque de déprimer la demande d'éducation dans les catégories les plus pauvres.

À noter, en Australie 3 modes de paiements de frais de scolarité sont offerts aux étudiants :

1. Payer la totalité des frais de scolarité et ainsi obtenir un rabais de 20 % sur le montant total de ceux-ci.
2. Payer une partie des frais de scolarité et reporter le solde restant ; si l'étudiant effectue un paiement égal ou supérieur à 390 $, il obtient un rabais de 20 $ sur le montant payé.
3. Demander un report de paiement de la totalité du montant.

En 2005, 23 % des étudiants payaient leurs frais de scolarité à l'inscription (Australian Government 2007) contre 15 % en 1989.
L'étudiant peut modifier son mode de paiement des frais de scolarité. Lorsque celui-ci opte pour les deux derniers mode de financement, les frais de scolarité dus à l'établissement sont payés par l'État ; la dette contractée par l'étudiant vis à vis de l'école est donc transférée à l'État. Le prêt auquel souscrit l'étudiant est sans intérêt, il est néanmoins indexé sur le taux d'inflation annuel.

1.6 Conclusion

A partir des éléments comparatifs que nous avons mis en avant dans cette section, nous allons maintenant pouvoir construire un tableau synthétique dressant une typologie succincte des caractéristiques des différents systèmes en vigueur dans les pays que nous avons observés (tableau 14). Cette typologie nous permet de constater les principales oppositions en matière de politique éducative qui existent entre ces différents pays. On s'aperçoit en effet que dans tous les pays que nous avons choisi d'étudier, mis à part l'Angleterre, le niveau des frais d'inscription est assez élevé. Contrairement à une idée reçu sur la faiblesse des frais d'inscription en France on observe bien que dans le privé, les frais d'inscription sont sensiblement les mêmes que dans les établissements d'enseignement supérieur des autres pays ; bien qu'un système de PARC n'ait pas été

mis en place dans ce pays. Concernant le taux de diplômés de l'enseignement supérieur, la France se rapproche de l'objectif de Bologne de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur d'une classe d'age. Toujours par rapport au taux de diplômés de l'enseignement supérieur on s'aperçoit que le Canada obtient un taux nettement supérieur au autres pays étudiés, c'est même le plus important des pays de l'OCDE avec la Corée (OCDE (2009)). Dans la suite de ce papier nous examinerons l'impact de la déréglementation des frais d'inscription sur le taux de participation dans l'enseignement supérieur en nous basant principalement sur l'expérience canadienne, ce sera l'objet de la section 2.1. Nous examinerons également la situation américaine (section 2.2.1) et australienne (section 2.2.2).

Nous devons néanmoins rester prudent, car une comparaison internationale se heurte forcement à une difficulté majeure, à savoir celle de la différence de contexte institutionnel propres aux différents pays. Ces monographies suggèrent un certain nombre de pistes que nous allons tenter d'explorer dans la section 2.

Table 14 – Caractéristiques des différents systèmes universitaires étudiés

Caractéristiques - Pays	Angleterre	Canada	États-Unis	France	Australie
Type de système	PARC + frais d'inscription	HECS + frais d'inscription	PARC + frais d'inscription	Système de prêt peu développé + faible frais d'inscription	PARC + frais d'inscription
Taux de diplômés 2010 (moyenne OCDE : 35 %)	38 %	56 %	42 %	41 %	42 %
Montant moyen des frais d'inscription	540 £ en 2002	4558 $ en 2008	Public : 6585 $ en 2009 Privé : 25143 $ en 2009	Public : 153 à 550 € en 2009 Privé : 4500 à 7000 € en 2009	3300 $ AUD en sciences sociales à 5500 $ AUD en médecine
Montant des aides	0 - 5300 $	0 - 3000 $	2400 $ en moyenne	0-3573 €	
Dépense de l'État par étudiant (équivalent USD converti PPA))	9500 $ (2006)	11938 $ (2002)	13500 $ (2006)	8300 $ (2006)	8800 $ (2006)
Part relative des financements publics et privés	67 % - 33 %	55 % - 45 %	35 % - 65 %	83 % - 17 %	48 % - 52 %

2 Les enseignements

Il serait intéressant de tirer une conclusion globale sur chaque modalité de financement de l'enseignement supérieur, et ce indifféremment du pays considéré. Néanmoins une telle approche semble être délicate tant les situations et les contextes institutionnels diffèrent d'un pays à l'autre. En effet, rien qu'entre le Canada et les États-Unis les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont différents, la part du PIB consacrée aux dépenses d'éducation l'est aussi, tout comme la part du financement privée. Aussi nous nous intéresserons essentiellement aux résultats des travaux réalisés dans les principaux contextes nationaux décrits dans la section 1.
Nous envisageons notamment l'impact des frais d'inscription au Canada 2.1 et montrons l'ambiguïté des résultats dans la littérature (section 2.1.1). Nous apportons également une contribution originale à ces questions à l'aide d'un modèle économétrique (section 2.1.2). Dans cette contribution, nous déterminons également à quel type de bien, au sens économique du terme, correspond la demande d'éducation. Les sections suivantes quand à elles seront consacrées à une mise en perspective de résultats établis dans la littérature sur les expériences américaine 2.2.1 et australienne 2.2.2. Nous terminons par un bref apercu de la situation française (section 2.2.3).

2.1 Regard sur l'expérience canadienne

Une manière simple afin d'étudier l'impact des frais de scolarité sur l'accès à l'enseignement supérieur au Canada est de regarder conjointement les tendances de ces deux variables. Comme nous avons pu le voir plus haut, celles-ci ont augmenté conjointement (cf tableau 3 page 12 et tableau 4 page 15). Néanmoins l'augmentation des frais de scolarité pourrait avoir eu un impact négatif sur la demande d'éducation. En effet, les frais d'inscription ne sont pas les seuls déterminants de l'accès à l'enseignement supérieur, une augmentation structurelle très importante pourrait ainsi avoir contrebalancé un impact négatif des frais d'inscription.
Deux études méritent d'être citées à cet égard, ce sont celles de Frenette (2005a) et Little (1997). Ce dernier s'est penché sur l'impact de l'augmentation des frais de scolarité sur l'accès à l'enseignement supérieur au Canada. Il a mis en avant le fait que les tendances pour ces deux données évoluent dans le même sens, celles-ci ne permettent pas d'affirmer le fait que la hausse des droits de scolarité a réduit l'accès aux études universitaires. Face à ce constat Frenette (2005a) s'est intéressé à l'impact de la déréglementation des frais de scolarité sur l'accès aux programmes professionnels et ses conclusions permettent de fournir de nouvelles pistes au débat contemporain. Nous étudierons en détail les analyses de ces deux auteurs dans la section 2.1.1.

2.1.1 Que nous apprend la littérature de l'impact des frais de scolarité au Canada ?

Frenette (2005a) étudie l'évolution de la relation entre les inscriptions aux programmes professionnels en médecine, dentisterie et droit chez les personnes ayant récemment obtenu leur baccalauréat et les antécédents socioéconomiques durant une période où les frais de scolarité ont fait l'objet d'une déréglemen-

tation. Cet auteur étudie la déréglementation dans plusieurs provinces, l'intensité de celle-ci variant d'une province à une autre. Il montre qu'en Otario, la province où les frais d'inscription ont le plus augmenté, on peut analyser l'évolution conjointe de l'augmentation des frais de scolarité et la fréquentation des établissements de l'enseignement supérieur selon la catégorie sociale des parents. Pour les individus appartenant à une catégorie sociale populaire les frais d'inscription ont augmenté, mais les étudiants ont continué à s'inscrire à l'université malgré cette hausse car ils disposaient par la même occasion de la mise en place d'un système de prêts et de bourses. Pour les élèves appartenant à une catégorie supérieure l'augmentation des frais de scolarité n'a pas posé de problème particulier. En revanche pour les individus appartenant aux classes moyennes l'augmentation des frais de scolarité a engendré une baisse des effectifs dans l'enseignement supérieur, cette baisse s'explique notamment par le fait que les étudiants appartenant à cette catégorie sociale n'ont pas été admissibles aux programmes d'aides mis en place par l'État. Autrement dit cela signifie que l'augmentation de frais net à été plus importante pour les individus issus des classes moyennes que pour les individus se situant dans le bas de la distribution des revenus.
En revanche l'auteur montre que dans les provinces où les frais de scolarité n'ont pas augmenté il n'y a pas eu de variations des effectifs de l'enseignement supérieur (Quebec, Colombie-britannique).

> "Pour résumer, il existe des preuves que la soudaine et importante déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels en Ontario était associée à une augmentation absolue et relative de la probabilité que les étudiants provenant de familles aisées poursuivent des études menant à un diplôme professionnel. Toutefois, il est moins clair, comment les étudiants appartenant à des familles plus défavorisées s'en seraient tirés si l'aide financière aux étudiants n'avait pas été rajustée pour réduire le fardeau de la déréglementation, s'ils n'avait pas été permis à ces étudiants de présenter des demandes d'inscription à des programmes similaires dans d'autres provinces et si la capacité des programmes professionnels n'ait pas augmenté au moment où la déréglementation a eu lieu."
>
> (Frenette (2005a) p.22)

Little (1997) montre quant à lui que malgré l'augmentation des droits de scolarité de 86% de 1983 à 1995 (passant de 94,4 à 165,5 en dollars constants) les inscriptions universitaires ont continué à augmenter durant cette période, sauf dans le cas des deux dernières années. Cette augmentation du nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur s'est faite en parallèle à une diminution du nombre de canadiens âgés de 19 à 25 ans entre 1975 et 1995. Cela sous entend donc que malgré cette augmentation substantielle des frais de scolarité ceux-ci demeuraient encore abordables, dans le cas contraire le nombre d'inscriptions et le taux de participations auraient diminués.
Cependant l'analyse de Little (1997) est intéressante dans la mesure où il interprété la baisse du nombre d'inscription des deux dernières années comme imputable à un trop haut niveau de droits d'inscription. L'auteur estime que le

"seuil de dissuasion" des frais d'inscription [12] a été atteint au début des années 90, quelques années avant la baisse du nombre d'inscriptions survenues en 1994-1995, ce décalage temporel entre le dépassement du seuil et son impact sur la sphère réelle de l'économie est imputable à plusieurs facteurs :

- Il se peut que de nombreux étudiants qui se sont inscrits au début des années 90 soient restés à l'université malgré la hausse des frais d'inscription car ils étaient déjà dans le système supérieur et renoncer à la poursuite d'étude aurait annulé leurs efforts passés.
- La diminution du nombre d'inscriptions a sans doute été retardée par la conjoncture économique difficile du début des années 90. Le récession a probablement découragé les jeunes de décrocher ou de conserver des emplois précaires et donc de continuer leur études afin de mieux se préparer à affronter le marché du travail.

De plus, cet auteur montre que les données ne sont pas faciles à analyser. En effet, il parait logique au premier abord de mesurer l'accès aux études universitaires en analysant les variations du nombre d'inscriptions et des taux de participations, seulement d'autres facteurs influent sur ces mêmes indicateurs : l'évolution des critères d'admission à l'université, des valeurs parentales, des facteurs démographiques, de la situation sur le marché du travail, ou encore l'évolution de la perception de l'importance des études universitaires.

Selon une perception très répandue, l'idée sous-jacente à l'augmentation des frais de scolarité est que celle-ci permettrait de pallier un sous-financement dans l'enseignement supérieur qui nuit à sa qualité (voir Belzize (2010)). En porte à faux avec cette idée, la plupart des syndicats prônent une diminution des frais de scolarité afin d'améliorer l'accès de tous à l'enseignement supérieur. Belzize (2010) tente de répondre à ce débat en comparant les frais de scolarité au Québec et le taux de scolarisation dans cette province avec les frais de scolarité et le taux de scolarisation associé dans les autres provinces du Canada.
En 2008-2009, le montant des droits de scolarité moyens par étudiant canadien pour le premier cycle s'élevait à 2 180 $ par an au Québec (montant le plus faible du pays), tandis qu'ils se situaient à 5 877 $ en Nouvelle-Écosse, à 5 667 $ en Ontario et à 5 329 $ en moyenne pour le Canada (en excluant le Québec). Les tableaux 3 page 12 et 4 page 15 nous indiquent respectivement le montant moyen des droits de scolarité des étudiants canadiens en fonction des provinces et le taux de fréquentation de l'enseignement supérieur.

Il ressort de la comparaison de ces deux tableaux qu'un faible niveau de droits de scolarité n'est pas forcement corrélé à un fort taux de fréquentation de l'enseignement supérieur. L'auteur justifie cette proposition en comparant pour l'année 2008-2009 le taux de fréquentation des universités au Québec qui est de 28,8 % pour des frais de scolarité de 2208 dollars alors qu'en Nouvelle-Écosse le taux de fréquentation est plus élevé (42,2 %) et les frais de scolarité le sont également (5954 dollars).

L'insuffisance majeur de ce papier est de vouloir tirer des conclusions hâtives d'une simple étude entre deux séries statistiques. En observant que le taux de participation aux études a augmenté conjointement à l'augmentation des frais

12. Il entend par là le seuil à partir duquel les étudiants sont dissuadés de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

de scolarité, Belzize (2010) conclue directement à l'impact non négatif de ces derniers sur l'accès à l'enseignement secondaire ; or il est important de garder à l'esprit que corrélation ne veut pas forcement dire causalité ! De plus, comme nous l'avons dit précédemment il est très difficile de vouloir tirer des enseignements de ces données car l'augmentation du nombre d'inscrit n'est pas imputable seulement au niveau de frais de scolarité, et un certain nombre d'autres facteurs viennent influencer sur le niveau de participation à l'enseignement supérieur.

L'impact des prêts étudiants L'analyse de l'impact des prêts étudiants sur l'accès aux études supérieures est là encore sujette à l'étude conjointe de ces deux grandeurs. Néanmoins comme les prêts étudiants se sont démocratisés en même temps que l'accès aux études supérieures une analyse se fondant juste sur les tendances de ces variables serait éronnée. Une analyse approfondie de la situation a été menée par Luong (2010). Cet auteur compare la richesse des étudiants emprunteurs à celle de leurs homologues sans emprunt en calculant les probabilités de posséder un logement, d'avoir un régime de pension agréé, de toucher un revenu de placement, ... à l'aide d'un modèle linéaire. Il conclue que le fait de sortir de l'enseignement supérieur avec une dette ralentie de toute évidence l'accumulation initiale de richesse, mais que cet endettement sera globalement contrebalancé par les gains futurs à long terme d'un diplôme supérieur d'un point de vue individuel.

2.1.2 Contribution à l'analyse de la nature du bien éducatif

Il ressort de toutes ces études qu'il n'y a pas de relation de causalité clairement établie entre la déréglementation des frais de scolarité et le taux de participation. Certains auteurs avancent l'idée que la déréglementation des frais de scolarité n'a aucun impact sur le taux de poursuite des études Belzize (2010) tandis que d'autres auteurs Frenette (2005a) et Little (1997) contredisent cette absence de relation.
Un des problèmes de l'analyse de Belzize (2010) est de vouloir appliquer la théorie économique des biens standards à l'éducation qui n'est pourtant pas un bien comme les autres. En caricaturant un peu les choses, les frais de scolarité étant peu élevé au Québec la demande d'éducation devrait donc augmenter. Ou au contraire les frais de scolarité augmentant au fil des années dans d'autres provinces la demande devrait diminuer si les frais de scolarité avaient un impact sur le taux de fréquentation de l'enseignement supérieur. Néanmoins cette analyse est insuffisante dans la mesure ou elle conclue directement à l'absence de lien entre frais de scolarité et la demande d'éducation. Il parait assez évident que l'augmentation des frais de scolarité va avoir un impact négatif sur la demande d'éducation. Néanmoins ce n'est pas cet impact qui motive la décision pour un étudiant de poursuivre ou non ses études. Si celui-ci veut satisfaire ses ambitions il sera obligé de passer par l'université et ce que les frais de scolarité soient élevés ou ne le soient pas.

Notre contribution vise à établir quels sont les principaux facteurs qui motivent la décision pour un étudiant de poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur.

Le modèle économétrique Un moyen d'étudier l'impact du niveau des frais de scolarité sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur est de construire un modèle économétrique. Considérons pour cela un modèle linéaire de la forme suivante :

$$\text{rate}_i = b_0 + b_1\text{fees}_i + b_2\text{income}_i + b_3\text{years} + \varepsilon \tag{1}$$

Grâce à celui-ci nous allons tenter d'exprimer le taux de participation à l'enseignement supérieur (rate_i) dans chaque province en fonction du niveau des frais d'inscription moyen dans chaque province (fees_i), du revenu moyen de la province considérée (income_i) et de l'année considérée (years) à une constante (b_0) et un terme d'erreur près (ε). Les résultats obtenus par régression sont présentés dans le tableau 15.

Table 15 – Résultats de l'estimation : régression du Canada

Variable	**Coefficient** (Std. Err.)
income	-3.206** (0.519)
fees	2.061** (0.432)
years	0.287** (0.100)
Intercept	-536.834** (198.126)
N	190
R^2	0.331
$F_{(3,186)}$	30.718

Significance levels : † : 10% ∗ : 5% ∗∗ : 1%

Dans cette régression nous utilisons l'ensemble des données dont nous disposons de 1990 à 2007 pour toutes les provinces. Il est intéressant de remarquer plusieurs choses :

- **Les coefficients :**
  - Le coefficient affecté au revenu est négatif, ce qui signifie que celui-ci a un impact négatif sur la demande d'enseignement supérieure.
  - Le coefficient affecté aux frais d'inscription est positif et significatif, ce qui signifie que ceux-ci ont un impact positif sur le taux de participation à l'enseignement supérieur.
- Le $\mathbf{R}^2$ du modèle est assez faible puisqu'il vaut **0,331**. Cela signifie donc que le pouvoir prédictif de notre modèle n'est pas important. Il en résulte donc que le taux de participation aux études supérieures au Canada est difficilement explicable par le revenu moyen ainsi que par les frais de scolarité.

Ces résultats traduisent bien la forte indépendance de la demande d'éducation par rapport au prix de celle-ci. Pour prolonger l'analyse nous allons voir dans un premier temps si l'éducation peut être considérée comme un bien normal au

sens économique du terme, ce qui signifierait que sa demande diminue lorsque le prix augmente, ou comme un bien de première nécessité, ce qui impliquerait que même si son prix augmente sa demande ne diminuerait pas. Nous étaierons la construction de notre modèle économétrique pour voir s'il existe une composante structurelle qui serait en mesure d'expliquer significativement le taux de participation aux études supérieures (section 2.1.2).

La demande d'éducation est elle un bien normal ? Pour déterminer la nature du bien éducatif, nous étudions l'élasticité prix de la demande de formation dans l'enseignement supérieur :

$$e_P = \frac{\frac{\partial Q}{Q}}{\frac{\partial P}{P}} = \frac{\partial Q}{\partial P} \times \frac{P}{Q} \tag{2}$$

où P et Q représentent respectivement le prix d'une année d'étude (i.e le montant des frais d'inscription moyen) et le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur.

Nous utilisons un panel de données comprenant les frais de scolarité, le taux de participation aux études ainsi que le revenu moyen en fonction des provinces canadiennes et de l'année (de 1990 à 2008). L'utilisation des données fournies par l'organisme de statistique national au Canada nous montre que l'élasticité prix et l'élasticité revenu au Canada pour l'ensemble des provinces de 1990 à 2008 sont toutes deux positives. L'élasticité prix étant positive sur cette période ($e_{p,90-08} = 0,9$) cela nous permet de dire que l'éducation n'est pas un bien normal, mais un bien nécessaire. Cela signifie donc que, malgré l'augmentation des frais de scolarité, les individus vont continuer d'accroitre leur demande d'éducation car celle-ci est nécessaire pour mener à bien leurs projets futurs.

Dans la mesure où l'éducation n'est pas un bien "normal" au sens économique du terme, ces résultats viennent appuyer la thèse selon laquelle le taux de participation aux études à continué d'augmenter malgré la déréglementation des frais de scolarité. Après avoir montré que le niveau des frais d'inscription ne permettait pas à lui seul d'expliquer le taux de participation à l'enseignement supérieur, nous avons montré que l'un des raisons de ce phénomène résidait dans le fait que la demande d'éducation ne pouvait être considérée comme un bien économique normal. Nous allons maintenant montrer qu'il existe un effet structurel significatif qui permet de venir étayer l'analyse que nous menons sur l'existence d'une corrélation entre le taux d'accès à l'enseignement supérieur et le niveau des frais d'inscription.

L'existence d'un effet structurel dans la demande d'éducation En utilisant les données disponibles pour l'ensemble des provinces nous pouvons maintenant étudier la possibilité de l'existence d'un effet fixe dû à la province considérée. Pour cela il suffit de reprendre le modèle précédent en y intégrant

des variables indicatrices pour chaque province :

$$\text{rate}_i = b_0 + b_1\text{fees}_i + b_2\text{income}_i + b_3\text{years} + \sum_{i=1}^{10} b_i \mathbb{1}_{i=j} + \varepsilon \tag{3}$$

Les résultats obtenus par régression [13] sont présentés dans le tableau 16.

On remarque qu'en intégrant un effet fixe lié au province le pouvoir explicatif de notre modèle devienne très important, il atteint maintenant 91 %. Il apparait donc comme indéniable que l'effet province est très important (cf. l'analyse de Frenette (2005a) vu dans la section 2.1.1 à la page 36). On voit donc grâce à cette étude économétrique que les frais sont loin d'être le seul élément explicatif dans l'accès à l'enseignement supérieur, et que l'effet le plus important est imputable aux provinces, i.e à la structure propre de chaque province en matière d'enseignement supérieur. Le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur dépend donc plus largement d'une composante structurelle liée à l'attractivité du territoire plutôt qu'au niveau des frais de scolarité [14]. Cette dernière proposition nous permet donc de conclure sur le faible impact relatif des frais de scolarité sur le taux global de participation à l'enseignement supérieur.

2.2 L'impact des frais de scolarité et des prêts étudiants : le cas des États-Unis, de l'Australie et de la France

2.2.1 Le cas des États-Unis

Une manière astucieuse pour évaluer l'impact des frais de scolarité et des prêts étudiants aux États-Unis est celle adoptée par Frenette (2005b). Cet auteur compare l'accès aux Études postsecondaires entre le Canada et les Etats-Unis. La déréglementation des frais de scolarité au Canada a surtout eu un impact sur les classes moyennes non admissibles aux systèmes de bourses.
Il ressort de ces recherches que bien que la poursuite d'études universitaires soit un phénomène plus courant aux États-Unis qu'au Canada, celui-ci est attribuable dans une large mesure à une plus forte participation des étudiants de familles aisées. En revanche, les étudiants du quartile inférieur de revenu aux États-Unis sont en réalité moins susceptibles de poursuivre des études universitaires que ceux vivant au Canada. Cette différence est explicable par la plus grande présence d'universités privées aux États-Unis ainsi que par la présence de frais de scolarité plus élevés dans les universités publiques dans ce pays.

2.2.2 Le cas Australien

L'instauration des HECS ainsi que des droits d'inscription en Australie a suscité beaucoup de craintes lors de sa mise en place, avec le recul il semble

13. N.B : dans le processus de régression on omet volontairement une des variables afin que celle-ci serve de variable de référence, nous avons choisi ici le Manitoba en raison de ses caractéristiques qui apparaissaient comme globalement moyenne sur l'ensemble des provinces pour le taux d'accès à l'enseignement supérieur, pour le revenu moyen ainsi que pour le niveau des droits d'inscription.

14. Dans la fourchette des prix considérée et envisagé de manière globale (nous n'avons pas opéré de distinction entre les classes inférieures et supérieures).

Table 16 – Résultats de l'estimation : régression du Canada pour toutes les provinces

Variable	**Coefficient** (Std. Err.)
income	-1.342** (0.488)
fees	-0.761** (0.276)
years	0.629** (0.062)
Terre-Neuve-et-Labrador	1.251† (0.646)
Île-du-Prince-Édouard	-1.754** (0.660)
Nouvelle-Écosse	14.457** (0.742)
Nouveau-Brunswick	3.782** (0.667)
Québec	0.545 (0.676)
Ontario	4.589** (0.937)
Saskatchewan	2.420** (0.631)
Alberta	-1.640† (0.836)
Colombie-Britannique	-6.348** (0.646)
Intercept	-1222.840** (122.502)
N	190
R^2	0.91
$F_{(12,177)}$	149.872

Significance levels : † : 10% * : 5% ** : 1%

qu'elles aient été infondés puisque le nouveau dispositif a permis une expansion très nette des moyens accordés aux universités sans pour autant accroitre les inégalités Chapman (1997). Une étude menée par le conseil australien pour la recherche en éducation permet de comparer les décisions d'entrée à l'Université avant et après la reforme, selon que l'étudiant est issu des classes supérieures, moyennes ou des classes populaires. Il en ressort que la reforme n'a pas empêché une augmentation sensible du nombre d'inscrits dans le système universitaire. Cette hausse a été aussi importante pour les catégories sociales les plus modestes (31%) que pour les classes supérieures (32%).
Selon Maurin (2007), cinq ans après la mise en place du dispositif les revenus issus des droits d'inscription couvraient déjà 10% des besoins du système universitaire. En 2005 ce dispositif couvre 25% des cours de l'enseignement supérieur.

Bien que l'analyse de Chapman (1997) montre au premier abord que l'introduction des HECS n'a pas eu d'effets significatifs, celui-ci approfondit son analyse et nuance ses conclusions dans un second temps . Selon Chapman (1997), il ne faut pas se focaliser sur le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur pour évaluer l'impact des HECS, et ce tout simplement puisque le nombre d'étudiants augmente dans la plupart des pays sans pour autant que cette augmentation soient corrélés à la mise en place du dispositif australien de financement de l'enseignement supérieur ; cette augmentation relève de caractéristiques endogènes à la société. Il semble alors que les meilleures données que nous pouvont exploiter ne sont pas le nombre d'étudiants, mais les inscriptions dans l'enseignement supérieur ainsi que les niveau de demande non satisfait, information qui n'est hélas pas disponible. Plusieurs études ont été menées afin d'évaluer l'impact des HECS (Curtin et Flinders 1989, le cabinet de conseil Ernst and Young 1991 ainsi que le conseil national pour l'emploi 1992). Les conséquences des HECS sur le niveau des inégalités socio-économiques semble assez limité.
Pour appuyer son argumentation Chapman (1997) analyse précisément l'évolution de la population estudiantine en fonction des antécédents socio-economiques propre à chaque individu (cf. figure 5).

L'introduction des HECS ne semble pas avoir d'effets perceptibles sur la composition socio-économiques du corps étudiant. Selon Chapman (1997) il n'y a aucune preuve que l'introduction des HECS n'ait diminué l'accès à l'enseignement supérieur pour les classes sociales les moins favorisées, ni pour l'ensemble de la population.

Selon Chapman and Ryan (2003) bien qu'il ne soit possible de tirer de conclusions claires sur l'instauration des HECS conjointement à la mise en place d'un dispositif de frais d'inscription en Australie, en vertu du manque d'information sur la demande non satisfaite il semblerait que celle-ci ait eu un impact non négligeable sur une certaine catégorie de la population étudiante. En effet comme nous venons de le voir, il semblerait que la part des étudiants défavorisées n'ait pas été modifiée à la suite de ce nouveau dispositif. Cependant, cela a eu un effet sur les étudiants qui se situent au milieu de la distribution de revenus, i.e ceux qui ne sont pas admissibles aux systèmes de bourses, mais qui ont tout de même besoin d'un emprunt pour payer leurs études.

FIGURE 5 – Family wealth and higher education enrolment, 1988 (black) and 1993 (white)

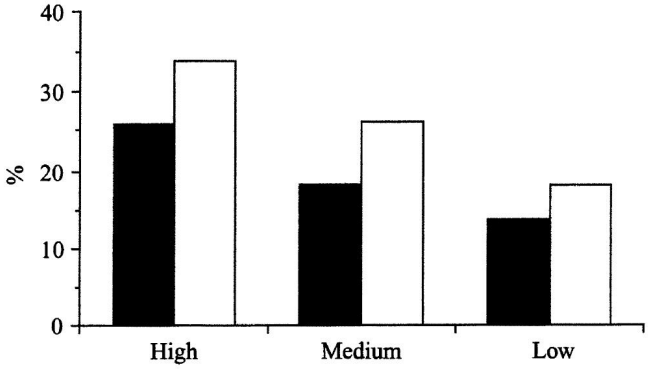

Source : Australian Council of Educationnal Reserach, Chapman (1997).

2.2.3 Le cas de la France

Bien qu'il n'y ait en France quasiment pas de frais d'inscription dans les établissement publics d'enseignement supérieur, certaines catégories de la population sont moins bien aidées que d'autres afin de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. C'est le cas des classes moyennes qui ont un revenu trop faible pour obtenir un gain fiscal important lié au rattachement d'un enfant étudiant, et qui ont cependant un revenu trop élevé pour obtenir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Le tableau 17 rend compte de ce phénomène :

TABLE 17 – Avantages comparés de l'aide fiscale et de l'attribution d'une bourse sur critères sociaux selon le revenu familial (barèmes 2006)

Revenu annuel du couple parental	Gain fiscal lié au rattachement d'un enfant étudiant	Montant annuel d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux
100 000 €	2 159 €	0 €
50 000 €	1 182 €	0 €
30 000 €	719 €	0 €
25 000 €	348 €	0 €
16 010 €	0 €	1 335 € (échelon 1)
8 490 €	0 €	3 607 € (échelon 5)

Source : Pour une contribution plus juste au financement de l'enseignement supérieur, Institut Montaigne 2008, d'après Assemblée Nationale 2006.

En bas du tableau les individus dont les revenus sont les plus faibles peuvent bénéficier de bourses pour l'éducation de leurs enfants, en haut les individus les plus aisées qui bénéficient d'un haut montant d'exonération fiscale et au milieu les individus issues des classes moyennes qui ne bénéficient pas des bourses

ni d'un haut niveau d'exonération fiscale. Dans un tel contexte il est aisé de voir quel pourrait être l'impact d'une hausse sensible des frais d'inscription en France. En effet, il est à craindre que la déréglementation des frais d'inscription ne creuse encore plus le fossé qui existe entre les différentes classes sociales et impacte sérieusement la décision individuelle de poursuite d'étude pour les étudiants issus des classes moyennes.

Conclusion

Nous avons tenté dans cet article de décrire les politiques de frais de scolarité, de prêts et d'aides aux étudiants dans l'enseignement supérieur au sein de plusieurs pays de l'OCDE afin de tirer des enseignements sur les couts individuels des études et leurs impacts. Nous avons ainsi montré à l'aide d'une analyse monographique que les différences en matière de politique éducative étaient importantes d'un pays à l'autre. Pour cela nous avons établi une série d'indicateurs tels que le taux d'accès à l'enseignement supérieur, le niveau de diplômés, le type de financement du système éducatif, le montant des aides aux étudiants ou encore le niveau des frais d'inscription qui nous ont permis de comparer les différents systèmes éducatifs. Fort de ce constat nous nous sommes ensuite efforcés d'analyser l'impact de la hausse des frais de scolarité sur le taux de participation à l'enseignement supérieur en nous appuyant sur la littérature existante et en proposant un modèle économétrique original. Nous déduisons ainsi de la littérature existante qu'il n'y a pas de consensus sur l'impact de la déréglementation des frais de scolarité sur le taux de participation à l'enseignement supérieur. Nous déduisons de nos travaux que le taux d'accès à l'enseignement dépend du niveau des frais d'inscription dans une moindre mesure, mais également d'une composante structurelle liée à la zone géographique dans une plus large mesure. Enfin nous mettons en évidence l'impact négatif des frais d'inscription sur certaines classes sociales dans la population.

Ces travaux et résultats présentent néanmoins des limites. La première d'entre elle concerne l'absence de perspective dynamique dans nos travaux. La prise en compte d'une composante intergénérationnel nous permettrait de tester les thèses de Boudon (1973) et Bourdieu (1974) concernant la reproduction sociale. La seconde d'entre elle concerne la prise en compte de l'influence du choix de l'établissement d'étude secondaire sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur ainsi que sur le taux de diplômés. Ces limites constituent autant de perspectives de recherches ultérieures.

Références

Financement de l'enseignement supérieur et aides aux étudiants dans les pays de l'ocde. *DP - Analyses Economiques*, (28), Februar 2004.

L'État de l'enseignement supérieur et de la recherche en france : 30 indicateurs. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*, (2), December 2008.

N. Barr. Financing higher education : Lessons from developed economies, op-

tions for developing economies. *World Bank : Regional Bank Conference on Development Economics*, December .

G. Belzize. La hausse des droits de scolarité réduirait elle l'accessibilité aux études universitaires ? Institut économique de Montréal, Juin 2010.

R. Boudon. *L'inegalité des chances.* Armand Colin, 1973.

P. Bourdieu. Avenir de classe et causalité du probable. *Revue française de sociologie*, 15 :3–42, 1974.

B. Chapman. Conceptual issues and the australian experience wih income-contingent charges for higher education. *The Economic Journal*, 107(442) : 738–751, May 1997.

B. Chapman and C. Ryan. Higher education financing and student access : A review of literature. *Economics Program, Research School of Social Sciences, Australian National University*, October 2003.

N. Colin. Pour une contribution plus juste du financement de l'enseignement supérieur. Institut Montaigne, October 2008.

P. Courtioux. Peut-on financer l'éducation du supérieur de manière plus équitable ? EDHEC position paper, Octobre 2008.

P. Courtioux. L'effet du système socio-fiscal sur les rendements privés de l'enseignement supérieur : Une analyse par microsimulation. EDHEC position paper, Octobre 2010.

P. Courtioux and S. Gregoir. Le développement conjoint des droits d'inscription et des prêts conditionnels au revenu comme solution possible de financement de l'enseignement supérieur. Séminaire Claude FOURGEAUD EDHEC, 2010.

A. Deaton and J. Muellbauer. An almost ideal demand system. *The American Economic Review*, June .

M. Duru-Bellat. Appréhender les inégalités dans et par l'enseignement supérieur : spécificités des mesures, spécificité des processus ? Observatoire sociologique du changement, Aout 2009.

S. Easton and D. Rockerbie. Optimal government subsidies to universities in the face of tuition and enrollment constraints. *Education Economics*, June .

D. Flacher and H. Harari-Kermadec. Ecient tuition fees and examinations : A reply. 2009.

M. Frenette. L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels. *Direction des études analytiques documents de recherche*, 263, September 2005a.

M. Frenette. L'accès aux études postsecondaires est il plus équitable au canada ou aux États-unis ? *Direction des études analytiques documents de recherche*, 244, Mars 2005b.

M. Friedman. The role of government in education. *Capitalism and Freedom*, pages 123–144, 1955. sous la direction de R. Solow, Chicago University Press.

R. Gary-Bobo and A. Trannoy. Faut-il augmenter les droits d'inscription ? *Revue française d'économie*, Janvier 2005.

R. Gary-Bobo and A. Trannoy. Efficient tuition fees and examinations. *European Economic Association*, December 2008.

S. Gregoir. Les prêts étudiants peuvent-ils être un outil de progrès social ? EDHEC position paper, Octobre 2008.

D. Little. Financing universities : Why are students paying more ? *Education Quarterly Review*, 4(2) :10–26, 1997.

M. Luong. Les répercussions financières des prêts étudiants. *L'emploi et le revenu en perspective*, 11(6), January 2010.

E. Maurin. Université : un autre financement est possible. La vie des Idées, Novembre 2007.

M. Nerlove. Some problems un the use of income-contingent loans for the finance of higher education. *Journal of Political Economy*, 1(83) :157–183, 1975.

OCDE, editor. *Études économiques de l'OCDE*, volume 709, chapter Financement de l'enseignement supérieur, pages 145–180. 2007.

OCDE. Regard sur l'éducation 2009. Technical report, OCDE, 2009.

A. Trannoy. Financement des universités, financement des Études. *Revue d'Économie Politique*, 116(6) :745–782, 2006.

V. Vierstraete. Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire. Technical report, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007.

A. Vinokur. La querelle des droits d'inscription. quel financement pour sauver le service public à l'université ? *Revue du Mauss*, 1(33) :441–453, 2009.